musique
danse
théâtre

CONSERVATOIRE
DE RENNES

Musique
Instruments
Chant choral
Chant lyrique
Musiques actuelles
Jazz
Musiques actuelles amplifiées
Musiques traditionnelles
Musique ancienne
Accompagnement
Culture musicale
Ateliers
Orchestres

Danse classique
Danse contemporaine

Théâtre

Partenariats éducatifs
Musique à l'école
Classes orchestre
Classes à Horaires Aménagés
Arts Études

CLASSES À HORAIRES AMÉNAGÉS ARTS ÉTUDES

Écoliers, collégiens et lycéens bénéficient d'un enseignement en musique, théâtre ou danse sur le temps scolaire. Un apprentissage artistique renforcé au cœur de la formation générale.

musique
danse
théâtre

CONSERVATOIRE DE RENNES

Musique
Instruments
Chant choral
Chant lyrique
Musiques actuelles
Jazz
Musiques actuelles amplifiées
Musiques traditionnelles
Musique ancienne
Accompagnement
Culture musicale
Ateliers
Orchestres

Danse classique
Danse contemporaine

Théâtre

Partenariats éducatifs
Musique à l'école
Classes orchestre
Classes à Horaires Aménagés
Arts Études

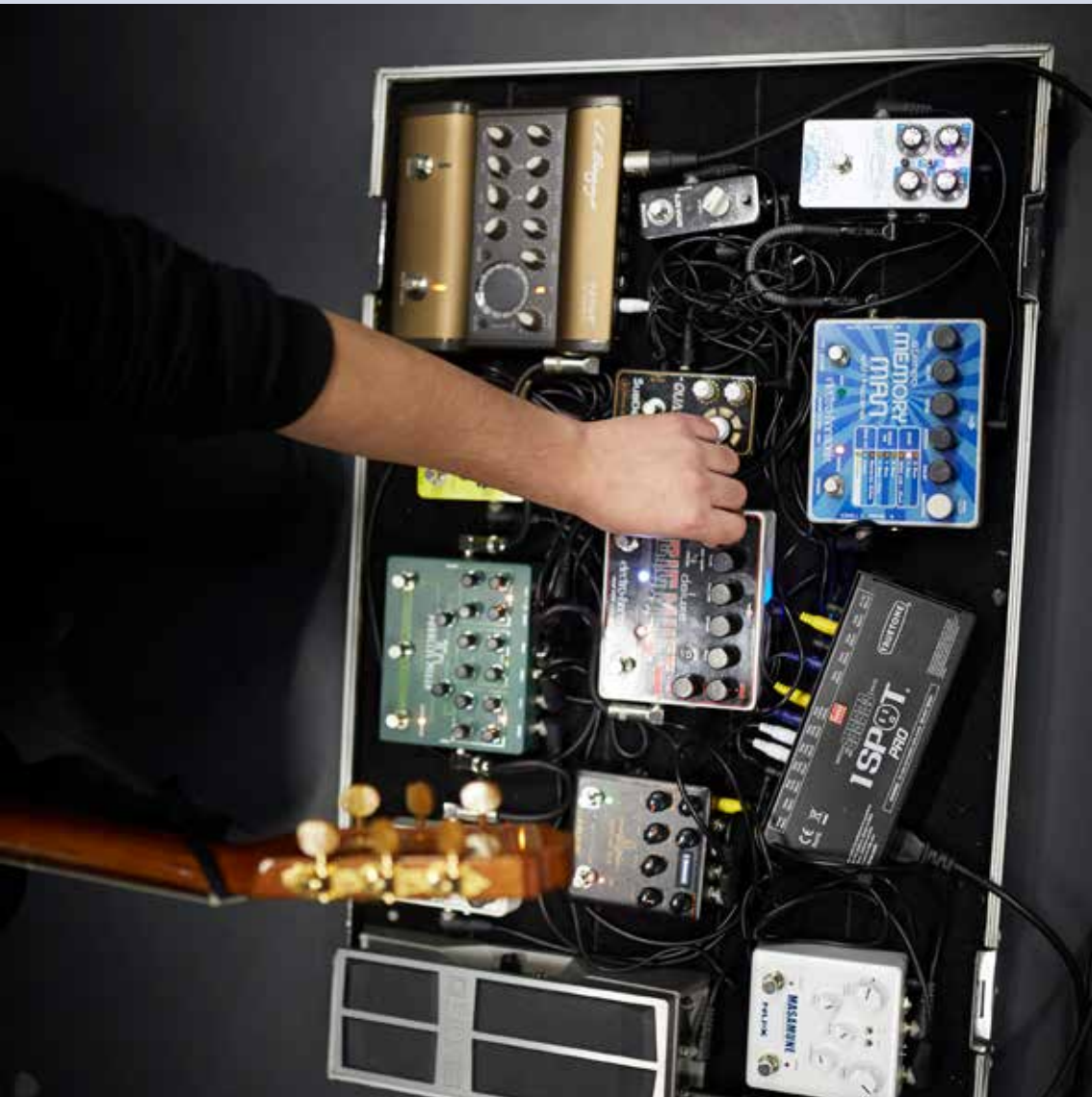

musique
danse
théâtre

CONSERVATOIRE
DE RENNES

Musique
Instruments
Chant choral
Chant lyrique
Musiques actuelles
Jazz
Musiques actuelles amplifiées
Musiques traditionnelles
Musique ancienne
Accompagnement
Culture musicale
Ateliers
Orchestres

Danse classique
Danse contemporaine

Théâtre

Partenariats éducatifs
Musique à l'école
Classes orchestre
Classes à Horaires Aménagés
Arts Études

PRATIQUES COLLECTIVES

Au Conservatoire de Rennes, la pratique collective est au cœur du parcours de formation : chœurs, ensembles à cordes, orchestres d'harmonie, ou encore ateliers de musiques actuelles amplifiées.

La palette est large et offre à tous les élèves l'opportunité de vivre une expérience enrichissante et collective.

CLASSES ORCHESTRE

Un projet pédagogique innovant, une expérience positive et réussie :
l'extension du dispositif « Classes Orchestre » dans 3 écoles du Blosne permet à 200 élèves de bénéficier chaque semaine, sur temps scolaire, de 3 heures d'enseignement musical.

Avec le soutien de la Fondation Daniel et Nina Carasso.

musique
danse
théâtre

CONSERVATOIRE
DE RENNES

Musique
Instruments
Chant choral
Chant lyrique
Musiques actuelles
Jazz
Musiques actuelles amplifiées
Musiques traditionnelles
Musique ancienne
Accompagnement
Culture musicale
Ateliers
Orchestres

Danse classique
Danse contemporaine

Théâtre

Partenariats éducatifs
Musique à l'école
Classes orchestre
Classes à Horaires Aménagés
Arts Études

2022/2023

DANSE THÉÂTRE MUSIQUE

AU CONSERVATOIRE DE RENNES

SCOLARITÉ 2022/2023

DANSE THÉÂTRE MUSIQUE

AU CONSERVATOIRE DE RENNES

Conception graphique : Émeric Guémas
Atelier PUZZLE (Rennes) - www.puzzle-rennes.fr

Crédits photos :
© Yann Peucat / Atelier PUZZLE (Rennes)
© Conservatoire de Rennes
© Franck Hamon / Rennes, Ville et Métropole

Impression : Imprimerie de Rennes Métropole

Licences : 1-1069033 / 2-1069034 / 3-1069035
Le Conservatoire est un établissement culturel de la Ville de Rennes

Bienvenue au Conservatoire de Rennes

Établissement d'enseignement artistique spécialisé et d'éducation artistique et culturelle, le Conservatoire propose des cursus en Musique, Danse et Théâtre, hors temps scolaire ou en horaires aménagés, et accueille chaque année 1 800 élèves. Musiques anciennes, classiques, traditionnelles, actuelles amplifiées… Près de quarante disciplines ouvertes à de nombreuses esthétiques sont proposées en complémentarité sur nos deux sites (Hoche et Blosne) et sont complétées par une offre de cours accessibles hors cursus.

Accompagnés tout au long de leur parcours par une équipe enseignante qualifiée, les élèves bénéficient d'une formation conjuguant plaisir et engagement, suivi personnel et expériences artistiques collectives épanouissantes.

Lieu d'apprentissage et de pratique artistique, le Conservatoire propose un enseignement – jusqu'à un niveau préprofessionnel – et des cursus permettant une interdisciplinarité Musique-Danse-Théâtre et le croisement des esthétiques. En intégrant un suivi individuel, la pédagogie de groupe et la participation à des pratiques collectives ou des projets artistiques dès les premiers pas, l'enjeu est d'offrir aux élèves un parcours de formation riche et épanouissant.

À découvrir dans ce document : la présentation des différents cursus et des départements d'enseignement, l'offre de cours accessibles hors cursus ainsi que les modalités d'inscription. En complément, nous vous invitons à consulter notre site internet et à nous suivre sur les réseaux sociaux pour rester informés de l'actualité du Conservatoire.

Au plaisir de vous accueillir au sein de notre établissement,

Hélène Sanglier
Directrice du Conservatoire de Rennes

SOMMAIRE

Présentation P. 4

Charte pédagogique P. 6

Enseignements
Présentation des cursus P. 8

1. Musique P. 10
Éveil - initiation P. 10
Instruments P. 12
Culture musicale P. 18
Pratiques collectives P. 21
Cursus Voix P. 22
Jazz P. 28
Musiques actuelles amplifiées P. 30
Musiques traditionnelles P. 31
Musique ancienne P. 32
Accompagnement P. 33
Cours hors cursus P. 35

2. Danse P. 40
Éveil - initiation P. 40
Année passerelle en danse classique P. 40
Cursus des études chorégraphiques P. 41
Entraînement régulier du danseur P. 43

3. Théâtre P. 45
Initiation P. 45
Cursus des études théâtrales P. 45

Partenariats éducatifs P. 50
Dispositif « Musique à l'école » P. 50
Classes orchestre P. 51
Classes à Horaires Aménagés P. 52
Arts Études P. 53

Informations pratiques P. 54
Conditions d'admission P. 56
Tarifs P. 57

Les équipes du Conservatoire P. 58

Créé en 1909, le Conservatoire, établissement culturel de la Ville de Rennes, a évolué au fil du temps en adaptant ses méthodes pédagogiques et ses propositions artistiques afin de rendre accessible la pratique de la Musique, de la Danse et du Théâtre à un public le plus varié possible.

Inauguré en octobre 2021, le nouveau site implanté dans le quartier du Blosne constitue une étape importante de la vie de l'établissement. Doté de grands espaces, dont un auditorium de près de 300 places et d'un plateau d'orchestre, cet équipement offre aux élèves des conditions d'apprentissage adaptées aux pratiques collectives et aux croisements des disciplines, cœur du projet pédagogique.

Cette installation place Jean Normand vient renforcer le lien noué avec le quartier du Blosne depuis 2009 grâce aux Classes orchestre. Ce dispositif innovant permet à plus de 200 enfants des écoles élémentaires Guillevic, Torigné et Volga de pratiquer la musique en collectif.

Le fonctionnement sur deux sites – distants de 20 minutes en métro (Sainte-Anne/Blosne) – privilégie l'unité de lieu pour les différents cursus tout en favorisant les espaces de rencontres interdisciplinaires (temps de répétition ou de spectacle) sur les sites Hoche et Blosne.

Enseigner, éveiller, éduquer : une dynamique constante d'ouverture

Véritable école des arts de la scène, la mission historique du Conservatoire est l'enseignement artistique spécialisé. Quelle que soit la discipline, les apprentissages s'inscrivent dans une pédagogie de projet et se concrétisent dans des réalisations artistiques valorisantes programmées dans la saison culturelle.

Notre établissement poursuit également une mission d'éducation artistique et culturelle à destination du plus grand nombre. Ainsi, l'action des musiciens intervenants bénéficie chaque année à plus de 3 000 écoliers rennais. Les nombreux projets menés par les musiciens intervenants et les enseignants du Conservatoire avec des structures spécialisées (crèches, hôpitaux, établissements pour jeunes en situation de handicap, centres sociaux…) participent à la vitalité de la vie culturelle et sociale du territoire.

Dans cet esprit, le Conservatoire élargit son offre pour accueillir à un tarif attractif davantage d'élèves dans ses chorales d'enfants et de jeunes.

musique
danse
théâtre
CONSERVATOIRE
DE RENNES

La saison culturelle au cœur du projet pédagogique

La saison culturelle du Conservatoire participe pleinement à la formation et à la motivation des élèves.

Par la diversité des formats et des esthétiques de la centaine de spectacles proposés chaque année en entrée libre, elle contribue à faciliter l'accès au spectacle vivant.

Les propositions portées par les élèves et les enseignants sont le reflet des créations, des expérimentations et des rencontres entre les disciplines ou avec des partenaires.

De nouveaux locaux favorisant les passerelles avec l'enseignement supérieur

Le site Blosne accueille également les activités du partenaire privilégié du Conservatoire : le département musique du Pont Supérieur, pôle de formation supérieure pour les métiers de l'interprète et de l'enseignant Danse et Musique, Bretagne-Pays de Loire. Cette cohabitation permettra des collaborations plus fréquentes au bénéfice des élèves et étudiants des deux structures.

Plus largement, l'enseignement supérieur constituant un atout majeur de la Ville, le Conservatoire permet aussi aux étudiants de concilier en cursus ou hors cursus une pratique artistique avec des études supérieures. Ainsi, il existe des cursus partagés avec d'autres établissements d'enseignement supérieur (Université Rennes 2, INSA, CFMI) et des aménagements d'horaires (Sciences Po Rennes, Université Rennes 1).

Par ailleurs, le Conservatoire dispose d'un riche fonds documentaire (partitions, ouvrages, CD / vinyles, DVD, abonnements à des revues spécialisées…) ouvert aux élèves, équipes pédagogiques et partenaires.

Une charte pédagogique pour partager les valeurs éducatives de l'établissement

En perpétuelle adaptation, le Conservatoire de Rennes est un acteur majeur en matière d'éducation, d'enseignement, de médiation et de diffusion artistique et culturelle.

Il promeut, au travers de l'apprentissage et de la pratique artistique, l'épanouissement de l'individu au sein d'un projet collectif. Cette ambition partagée par l'ensemble des équipes s'est matérialisée en 2021 par une charte pédagogique permettant de partager les valeurs éducatives qui fondent le projet et traversent les différents parcours présentés dans cette plaquette Scolarité 2022 / 2023.

Charte pédagogique du Conservatoire de Rennes

S'inscrire au Conservatoire est une démarche qui peut correspondre à des attentes diverses de la part des élèves et des familles. Accueillir un élève au Conservatoire, c'est le guider dans sa démarche, l'accompagner dans l'élaboration de son projet. La présente charte a pour objet de permettre que l'engagement de chacun s'effectue dans le cadre de valeurs partagées.

L'équipe éducative est attachée à la notion de service public de l'enseignement artistique spécialisé. Elle déploie son action dans le but de contribuer au développement personnel de chacune et chacun, dans le respect de la diversité des personnes et de leurs droits culturels.

Elle entend développer un projet global à visées avant tout qualitatives. Elle est en recherche permanente d'équilibre et de cohérence, entre exigence artistique, et respect de l'intégrité de chaque élève, dans un état d'esprit conjuguant bienveillance et qualité de la relation pédagogique.

Pour les enseignants,
accompagner, instruire et former tous ceux qu'un désir de pratique artistique conduit vers le Conservatoire, quelles que soient leurs aptitudes, implique une attention permanente à la qualité de la relation pédagogique :

- Une attitude adaptée aux différents âges et aux capacités de chacun, fondée sur l'encouragement et la bienveillance
- La recherche de sens et de plaisir dans l'apprentissage, propice à stimuler la motivation
- L'attention aux besoins et à l'évolution de chacun et l'adaptation de son enseignement en conséquence
- Le respect de l'intégrité physique et psychologique des élèves.

Pour les élèves et leur famille,
s'inscrire au Conservatoire implique :

- D'avoir conscience d'être inscrit dans un établissement public d'enseignement spécialisé, où enseignants, personnel administratif et technique, équipe de direction travaillent collectivement
- De respecter les personnes, les locaux, le matériel
- D'avoir pris connaissance des textes régulant le fonctionnement et les activités de l'établissement et d'y adhérer
- De s'engager dans les démarches et les projets proposés par l'établissement et d'être acteur de son apprentissage
- De garder présent à l'esprit qu'une formation artistique nécessite un investissement et une exigence personnelle à toutes les étapes de son parcours.

musique
danse
théâtre
CONSERVATOIRE
DE RENNES

Au-delà des spécificités de chaque discipline et des différents dispositifs proposés, le Conservatoire fonde sa démarche globale sur le développement de l'appétence à une curiosité culturelle. Il entend également participer à la formation de citoyens ouverts aux autres et aux expressions artistiques diverses, héritées du passé ou émergentes. Ainsi, l'équipe éducative favorise la transversalité, la pédagogie de projet et la dimension collective des apprentissages. Cela permet à des individualités de s'épanouir en fonction de leurs aptitudes dans une dynamique collective.

Nous sommes particulièrement attentifs à la qualité du parcours de chaque élève tout au long de sa scolarité au CRR. Pour toute situation demandant une écoute particulière, il est possible de contacter l'équipe de direction de manière confidentielle en écrivant au secrétariat de direction.

PRÉSENTATION DES CURSUS 2022/2023

CURSUS ORGANISÉS EN 3 CYCLES

Que ce soit en Musique Danse ou Théâtre, les cursus suivent une progression en 3 cycles, ce qui permet d'évoluer à son rythme.
En effet la durée de chaque cycle dépend de la capacité de chaque élève à maîtriser les acquisitions définies.
En fonction de la discipline, les conditions et âges d'admissions varient, de même que la durée des cycles ou la part de contrôle continu et évaluations de fin de cycle.
Les spécificités de chaque discipline (objectifs, formats des cours, modalités d'évaluation, pratiques collectives accessibles etc.) sont actualisées sur le site Internet du Conservatoire (rubrique « Enseignements »)
Chaque cycle est diplômant ce qui permet de valoriser un parcours dès le premier cycle.

SCHÉMA GÉNÉRAL
DES CURSUS DANSE / MUSIQUE / THÉÂTRE

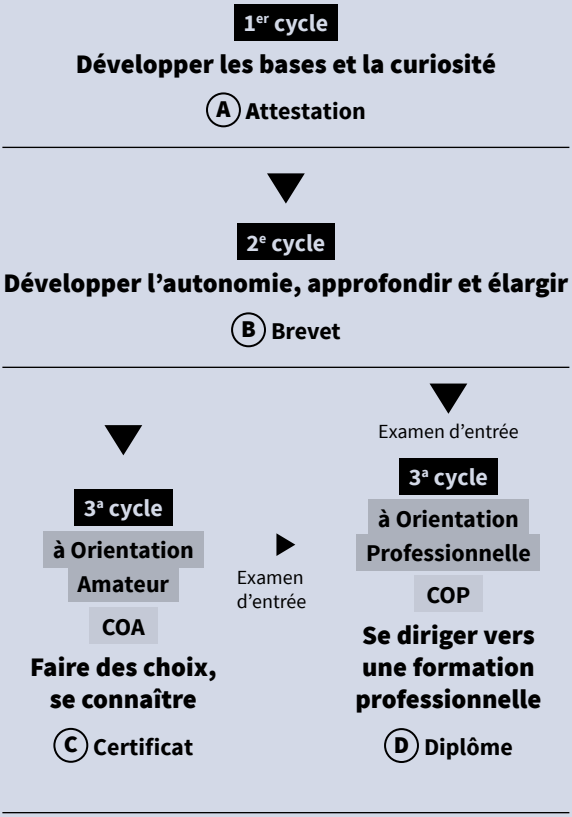

Les cursus en Musique (instrument et chant choral), accessibles dès 7 ans, peuvent être suivis :

- majoritairement hors temps scolaire
- dans le cadre de classes à horaires aménagés (en musique dès le primaire, en danse et théâtre dès le collège)
- ou en aménagements d'horaires « Arts Études » en Musique, Théâtre ou Danse (Lycée Bréquigny).

Les Classes orchestres (écoles Guillevic, Torigné et Volga) s'adressent aux enfants de ces écoles désireux de commencer un apprentissage instrumental en temps scolaire basé sur la pratique d'ensemble.

Pour les parcours en horaires aménagés ou aménagements d'horaires, voir pages « partenariats éducatifs » p. 52 & 53

MUSIQUE ①

INSTRUMENTS

ÉVEIL - INITIATION

Votre enfant souhaite s'initier à l'apprentissage de la musique avant d'entrer dans un cursus ? Le Conservatoire de Rennes propose deux possibilités.

Pour les enfants de 6 ans * / durée 1 an

ÉVEIL MUSICAL ET CORPOREL

Cette proposition s'adresse aux enfants n'ayant jamais fait de musique. La formation comprend un éveil musical d'1 h hebdomadaire intégrant, une semaine sur deux, la méthode Feldenkrais.

Cette méthode d'apprentissage ludique et douce permet de relier la découverte du monde sonore et de l'écoute à des sensations corporelles.

* âge au 31 décembre de l'année en cours

Pour les enfants de 7 à 8 ans / Durée 1 an

DÉCOUVERTE MULTI-INSTRUMENTS

Votre enfant souhaite découvrir des instruments de musique issus de différentes familles tout au long de l'année scolaire prochaine, choisissez la « découverte multi instruments ».

Deux cours par semaine :

- Culture Musicale, pour entrer dans le monde de la musique, notamment en chantant, et en savoir plus sur les instruments proposés au Conservatoire (45 min).
- Un parcours de découverte des instruments sur deux périodes, la première autour d'un panel large et varié, la seconde pour aller plus loin avec quelques instruments, ceux choisis par l'enfant (45 min).

Le + de cette proposition : une découverte éclectique d'instruments moins connus permettant de prendre le temps du choix de l'instrument que l'on souhaitera apprendre l'année suivante.

MUSIQUE ①

INSTRUMENTS

CURSUS INSTRUMENTAL

Le cursus des études instrumentales est constitué de trois disciplines : une dominante (instrument) et deux complémentaires obligatoires (Formation ou Culture musicale voir p. 18 et pratiques collectives voir p. 21). Ces trois disciplines permettent un apprentissage musical harmonieux dans toutes ses dimensions pratiques et théoriques.

1.
Un cours d'instrument (discipline dominante) (petit collectif et/ou individuel selon les instruments et les cycles). S'y ajoute pour les instruments monodiques, un travail avec pianiste accompagnateur.

2.
Un cours de Formation Musicale, cours collectif qui développe les compétences musicales par la pratique, l'écoute et la lecture de la musique (englobe le solfège).

Ce cours devient un cours de Culture Musicale en Cycle 3.

3.
Une Pratique collective
Offre adaptée à la discipline instrumentale dominante : de la participation à une chorale, à un ensemble ou à un orchestre en passant par des ateliers ou des projets ponctuels.

La répartition des élèves dans les pratiques collectives est faite par l'équipe enseignante et la direction du Conservatoire en fonction notamment de l'âge, de l'instrument pratiqué, des projets de classes, des souhaits exprimés et des places disponibles. À l'intérieur d'un cycle, et en fonction de l'instrument pratiqué, les élèves ont la possibilité (sur conseil des enseignants et dans la limite des places disponibles) de participer à des pratiques collectives permettant si possible une ouverture à d'autres esthétiques.

Cordes : Alto, Contrebasse, Violon, Violoncelle

Bois : Basson, Clarinette, Flûte traversière, Hautbois, Saxophone

Cuivres : Cor, Trombone, Trompette / Cornet, Tuba / Saxhorn / Euphonium

Instruments polyphoniques : Accordéon, Guitare, Harpe, Percussions, Piano, Orgue

Musique ancienne :
Basson baroque, Clavecin, Hautbois baroque, Luth, Orgue, Théorbe, Traverso, Viole de gambe, Violon baroque

CURSUS INSTRUMENTAL
TABLEAU DES UV VALIDANT LA FIN DE CHAQUE CYCLE

1er cycle

Durée 3 à 5 ans

UV instrumentale — **1 C1**
+ UV de Formation musicale — **1 C2**
+ UV de Pratique collective — **1 C3**, **1 C4**, **1 C5**

Ⓐ **Attestation d'Études Musicales**

2e cycle

Durée 3 à 5 ans

UV instrumentale — **2 C1**
+ UV de Formation musicale — **2 C2**
+ UV de Pratique collective — **2 C3**, **2 C4**, **2 C5**

Ⓑ **Brevet d'Études Musicales**

→ **2e cycle court non diplômant**

Durée 1 an renouvelable

▼

3a cycle

à Orientation Amateur

COA

Durée 2 à 3 ans

Entrée en COP possible
dès la fin de la 1ère année

UV instrumentale
+ UV de Culture musicale
+ UV de Pratique collective

Ⓒ **Certificat d'Études Musicales**

▶ Examen d'entrée

▼

Examen d'entrée

3a cycle

à Orientation Professionnelle

COP

Durée 2 à 3 ans

UV instrumentale
+ UV de Culture musicale
+ UV de Pratique collective
+ UV de Musique de chambre
+ Projet personnel

Ⓓ **Diplôme d'Études Musicales**

N.B. : Validation des UV sur examen sauf pour la pratique collective (contrôle continu /assiduité).
En fonction des places et du projet de l'élève, sur avis des enseignants et de la direction, il est possible de continuer un an après le CEM ou le DEM (post DEM, soutien Instrumental ou participation à des ateliers).

1er CYCLE

L'enfant intègre une classe instrumentale et démarre son apprentissage selon des modalités d'organisation qui peuvent différer d'un instrument à l'autre. La pédagogie de groupe, facteur de motivation, est favorisée.

Accessible aux enfants à partir de 7 ans selon les disciplines : il n'y a pas de limite d'âge supérieure mais une priorité sera donnée aux enfants scolarisés en école primaire.

Volume horaire hebdomadaire d'enseignement : de 1 h 45 à 3 heures selon la discipline et l'avancement dans le cycle.

1.
Cours instrumental :
de 30 minutes (en individuel) à 1 h 30 (en collectif) selon les disciplines. S'y ajoute, pour les instruments monodiques, un travail avec pianiste accompagnateur.

2.
Pratique collective (voir p. 21) :
1 h hebdomadaire ou plus ponctuellement en fonction des ateliers ou projets.

3.
Formation Musicale (voir p. 18) : 1 h 15 hebdomadaire sur toute la durée du cycle.

DISPOSITIFS PARTICULIERS

Cuivres

Offre accessible aux enfants âgés de 7 à 10 ans.

Trompette, trombone, cor et tuba, la première année permet dans un premier temps la découverte des quatre instruments proposés, puis chaque enfant entre dans l'apprentissage de l'un d'entre eux.

Deux cours par semaine, 3 h en tout, il sera intégré à un groupe d'une quinzaine d'élèves, encadré par une équipe d'enseignants.

Le cours de Formation Musicale, met l'accent sur le chant, et est adapté aux objectifs de l'apprentissage instrumental.

Le cours avec accompagnement au piano met l'accent sur le répertoire collectif.

Tout le cycle 1 se déroule en séance en groupe complet, petits groupes et permet aussi un suivi individuel en fonction des besoins de l'enfant.

Le + de cette proposition : une pratique d'orchestre dès la première année d'instrument.

Et après ?

Dans la continuité de ce dispositif, en deuxième cycle, le parcours concilie pédagogie de groupe et suivi individualisé. L'organisation est précisée par l'enseignant en début d'année de manière à déterminer l'emploi du temps propice à cette articulation.

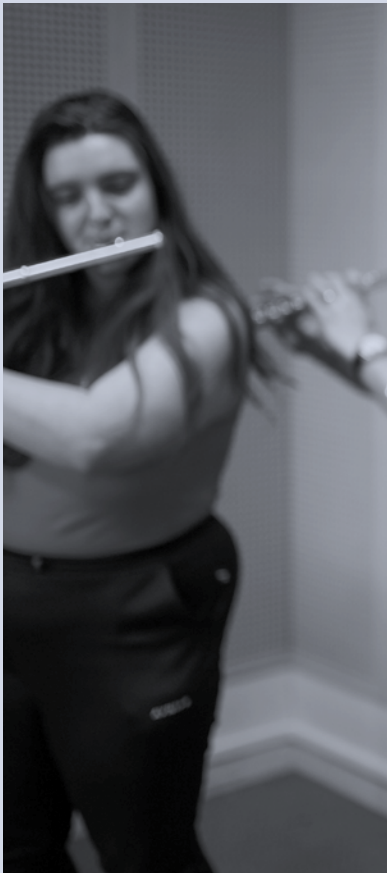

2e CYCLE

Le Cycle 2 de formation instrumentale vise le développement artistique et musical de l'élève par une bonne ouverture culturelle, l'appropriation d'un langage musical, l'acquisition des bases d'une pratique autonome et la consolidation de l'implication dans une pratique collective.

Volume horaire hebdomadaire d'enseignement : entre 3 h et 4 h selon la discipline et l'avancement dans le cycle.

1.
Cours instrumental : 30 min hebdomadaires et 45 min l'année de passage de l'examen de fin de cycle. S'y ajoute, pour les instruments monodiques, un travail avec pianiste accompagnateur.

2.
Pratique collective (voir p. 21) : variable de 1 h à 1 h 30 selon la pratique collective, ou plus ponctuellement en fonction des ateliers ou projets.
Pour les pianistes, un cours collectif de déchiffrage peut être ajouté dans le courant du cycle ; un cours d'initiation à l'accompagnement est proposé également, pouvant valider l'UV de pratique collective..

3.
Formation Musicale (voir p. 18) : 1 h 30 hebdomadaire sur toute la durée du cycle.

NOUVEAUTÉ

2e CYCLE COURT NON DIPLÔMANT

Ce dispositif s'adresse à des élèves investis qui souhaitent continuer une pratique de bon niveau mais dont le temps consacré à l'entraînement personnel purement instrumental est limité.

Accessible dès la 2e année de cycle 2 sur proposition de l'équipe enseignante (instrument, FM, pianiste accompagnatrice et pratique collective) et renouvelable une fois.

Ce parcours est proposé sans FM obligatoire et sans examen de fin de cycle. Il comprend un suivi instrumental individualisé allégé.

Les élèves suivant ce parcours sont réunis en petits groupes ayant cours sur le même créneau horaire. Ils bénéficient de cours dont les thématiques sont adaptées au groupe. Ils sont encadrés par des enseignants qui se relaient au cours de l'année.

3e CYCLE

Le cycle 3 est un cycle d'orientation comprenant le Cycle d'Orientation Amateur (COA) et le Cycle d'Orientation Professionnelle (COP). L'orientation n'est pas figée à l'entrée dans le cycle 3 et l'on peut choisir de passer du COA au COP (sur concours d'entrée), dès la fin de la 1ère année de COA.

Cycle d'Orientation Amateur (COA)

Le COA vise l'acquisition de connaissances structurées permettant d'accéder pleinement à une pratique artistique de haut niveau en amateur.

Volume horaire hebdomadaire d'enseignement : entre 3 h et 5 h selon la discipline et l'avancement dans le cycle.

1.
Cours instrumental :
45 min hebdomadaires.
S'y ajoute un travail avec accompagnateur par session pour les instruments monodiques.

2.
Pratique collective (voir p. 21) :
comme en Cycle 2, variable de 1 h à 1 h 30 selon la pratique collective, ou organisée plus ponctuellement en fonction des ateliers ou projets. Pour les pianistes, un cours d'initiation à l'accompagnement est proposé, pouvant valider l'UV de pratique collective .

3.
Culture musicale (voir p. 18) :

- Formation Musicale : l'UV de Cycle 2 permet de valider le CEM d'instrument.
- Analyse, Initiation à l'écriture ou Histoire de la musique : 1 an.

Cycle d'Orientation Professionnelle (COP)

Le COP permet d'approfondir une motivation et des aptitudes en vue d'une poursuite d'études dans l'enseignement supérieur. Il nécessite un engagement fort de la part de l'élève et une pratique soutenue dans une dominante. Les modules de pratique collective et de culture musicale ainsi que le projet personnel forment, avec la dominante, un ensemble cohérent et structuré. Le COP est accessible à n'importe quel moment du COA (dès la fin de la première année), sur examen d'entrée.

Durée : 2 à 3 ans

1.
Cours instrumental :
1 h hebdomadaire.
S'y ajoute un travail avec accompagnateur pour les instruments monodiques (10 h/an).

2.
Pratique collective (voir p. 21) : Elle est obligatoire durant tout le cycle, elle diffère suivant les disciplines et le cycle.

Par exemple, l'orchestre symphonique fonctionne par sessions, les pianistes peuvent s'initier à l'accompagnement (1 an), la participation à des projets de la saison culturelle valide également cette UV.

3.
Culture musicale (voir p. 18) :

- Formation Musicale sous forme de modules (1 à 2 ans) :
  - module « sens rythmique » : 1 h hebdomadaire
  - module « oreille mélodique » : 1 h hebdomadaire
  - module « oreille harmonique » : 1 h hebdomadaire
- Analyse (2 ans) ou Écriture (2 ans)
- Histoire de la musique (1 an)

4.
Musique de Chambre :
Accessible en Cycle 3, s'ajoute en COP à la pratique collective et constitue une des 4 UV validant le DEM complet.

5.
Projet personnel

En fonction de la discipline et des souhaits de l'élève, le choix sera fait entre un travail écrit (mémoire, notes de programmes…) et un temps de diffusion et de médiation (par exemple un concert pour un public scolaire).

Après avoir suivi un enseignement en cursus il est possible de poursuivre un parcours hors cursus (places limitées) : sous la forme d'un Soutien Instrumental (SI) accessible à partir d'une fin de cycle 3. Ce soutien est possible une année maximum.
La formation comprend :

- une pratique collective obligatoire et un soutien de formation instrumentale de 30 min hebdomadaires (ou un travail en atelier) ; s'y ajoute éventuellement pour les instruments monodiques, un travail avec accompagnateur par session.
- sous la forme d'une année post-DEM, après l'obtention de ce diplôme, pour des élèves en attente d'intégrer une structure d'enseignement supérieur.

Dans les deux cas, l'admission dans ces parcours se fait en fonction des places disponibles, les élèves en cursus restant prioritaires.

Préfiguration du CPES
En 2022/2023, les élèves en COP et post-DEM bénéficieront de propositions variées préfigurant un CPES (cycle préparant à l'enseignement supérieur) et leur permettant de préparer au mieux les concours d'entrée dans les différents pôles supérieurs. Il s'agira notamment de cours de commentaire d'écoute, de préparation à l'entretien d'entrée, de découverte des métiers de la musique (rencontres et immersions), etc.

MUSIQUE 1

CULTURE MUSICALE

FORMATION MUSICALE

La Formation Musicale fait partie intégrante du cursus d'enseignement musical pour les cycles 1, 2, et 3 permettant de développer les compétences musicales théoriques et pratiques (rythme, mélodie, harmonie, phrasé…) en élargissant le répertoire tant par l'écoute que le chant ou la pratique instrumentale quand c'est possible. Elle englobe notamment le solfège.

La proposition de Formation Musicale au Conservatoire est adaptée en fonction des parcours des élèves. On peut débuter en premier cycle traditionnel ou en cours collégien, ou adulte (LEA). Des cours de Formation Musicale Musiques Actuelles Amplifiées sont associées au cycle de formation MAA.

Cette discipline est facultative en Cycle d'Orientation Amateur, mais obligatoire pour le Cycle d'Orientation Professionnelle (COP).

La Formation Musicale peut également être suivie en tant que discipline unique pour certains élèves et en fonction des places disponibles sur évaluation à l'entrée. Dans ce cas, aucun diplôme ne sera délivré, seule une attestation de niveau pourra être fournie sur demande.

NOUVEAUTÉ

Diplôme d'Études Musicales option « Formation Musicale »

Vous avez validé les modules de troisième cycle de FM, vous envisagez une formation supérieure, notamment la formation au DE ou vous souhaitez élargir votre bagage musical pour enrichir la palette de vos possibilités ? Le DEM option « Formation Musicale » est pour vous !

Public concerné :
Élèves de troisième cycle instrumental, ayant validé au moins deux modules ou une première année de cycle 3 de conservatoire.

La classe de Formation Musicale de cycle 3, postérieure aux trois modules (mélodie, rythme, harmonie) est le point d'aboutissement du cursus. Elle a pour objet d'explorer le répertoire moderne et contemporain, et envisage un travail approfondi d'oreille et de lecture, notamment de partitions d'orchestre et de chœur, afin d'affiner les réflexes des futurs musiciens de demain.

La validation de l'U.V. Culture musicale du DEM instrumental et la validation de ce cours valide le DEM option « Formation Musicale » et permet d'enrichir les compétences des élèves se destinant à des études supérieures, ou curieux d'approfondir leur connaissance du langage musical.

ÉCRITURE

La classe d'Écriture propose un cursus diplômant, et deux ateliers non diplômants « initiation arrangement / orchestration » et « initiation à l'écriture ».

Public concerné : Accessible sans limite d'âge. Niveau de Formation Musicale de fin de Cycle 2 fortement conseillé.

Durée totale : 5 ans (Cycle 1 + 2 + 3)

Contenu : L'étude porte sur l'analyse et l'imitation de compositeurs majeurs. Il s'agira de comprendre les différentes structures musicales par l'oreille et non par un bréviaire de règles permettant d'écrire à son tour selon des styles ayant marqué l'histoire de la musique.

Un examen avec mise en loge a lieu chaque année.

1er cycle : Ces deux premières années du cursus d'Écriture permettent de valider une partie de l'UV culture musicale du Diplôme d'Études Musicales (DEM) (évaluation écrite et orale).

2e Cycle : À l'issue de la 3e année, il est possible d'obtenir le Brevet d'écriture.

3e Cycle COA : À l'issue de la 4e année, il est possible de préparer le Certificat d'Études Musicales (CEM) d'Écriture validé par les UV suivantes :

- Écriture 4e année
- Formation Musicale de Cycle 2
- Histoire de la musique ;
- Analyse (cycle d'études sur 2 ans).

3e Cycle COP : À l'issue de la 5e année il est possible de préparer le DEM d'Écriture validé par les UV suivantes :

- Écriture 5e année
- Pratique instrumentale : CEM validé
- Formation musicale de Cycle 3
- Histoire de la musique
- Analyse (cycle d'études sur 2 ans)
- Module arrangement / orchestration.

Atelier initiation à l'écriture

Public concerné :
Élèves ayant validé un Cycle 1 de Formation Musicale, élèves en COA

Durée : 1 an

Contenu : Il donne un aperçu varié de l'écriture et de la composition, dans le but de réaliser durant l'année trois compositions (un contrepoint vocal, une harmonisation instrumentale et une musique illustrant un court-métrage).

Il permet de valider une partie de l'unité de valeur (UV) de culture musicale du Certificat d'Études Musicales (CEM) de chant et d'instrument.

Atelier « arrangement / orchestration »

Public concerné :
Un niveau d'écriture est fortement conseillé (2 ans d'écriture dans une classe comparable à celle du Conservatoire de Rennes).

Durée : 2 ans

Contenu : il comprend notamment un travail sur l'organologie et une initiation à l'orchestration axée principalement sur les compositeurs du XVIIIe siècle au début du XXe siècle.

ANALYSE

L'Analyse est une discipline complémentaire à la formation du musicien, dont l'objectif est de développer la compréhension des styles et des compositeurs, à travers leurs œuvres et leur langage (architecture, thématique, dramaturgie, orchestration...), en fonction de leur contexte socio-historique et organologique

Public concerné :
Les cours sont accessibles, sans limite d'âge, sans niveau minimum, et donc sans examen d'entrée. Il est toutefois vivement conseillé de maîtriser certains outils de lecture et de compréhension harmonique, tels qu'ils sont inscrits au programme des modules de Cycle 3 de Formation Musicale.

Durée : 2 ans, à raison de 2h hebdomadaires (possible en 1 an et 4h hebdomadaires)

Contenu : 2 modules sont organisés en fonction de périodes et de styles distincts :

- le 1er pose les bases du vocabulaire et des méthodes de l'analyse musicale, en se focalisant plus particulièrement sur les musiques des XVIIe et XVIIIe siècles (« baroque » et « classicisme ») ;
- le 2e est consacré à l'analyse d'œuvres plus complexes, de la génération « romantique » au premier XXe siècle. Il est conseillé de suivre les modules de façon chronologique. Il est possible toutefois de suivre les deux modules la même année. Chacun se présente sous forme de cours collectifs de 2 h hebdomadaires.

La première année d'Analyse permet de valider une partie de l'UV de culture musicale du Certificat d'Études Musicales (CEM). Les deux années d'Analyse permettent de valider une partie de l'UV culture musicale du Diplôme d'Études Musicales (DEM) (évaluation écrite et orale).

NOUVEAUTÉ

PRÉPARATION AU COMMENTAIRE D'ÉCOUTE

Cet atelier s'adresse à tous les élèves et étudiants intéressés par la recherche et le contexte historique des œuvres et des pratiques musicales et artistiques d'hier à aujourd'hui.

Public concerné : Élèves de 3e cycle, et toute personne souhaitant enrichir son écoute.

Durée : 1h de cours hebdomadaire pendant 1 an

Contenu : il s'agit de mieux aborder un exercice fréquemment demandé à l'entrée des formations supérieures consistant à produire une analyse écrite d'un extrait sonore présenté sans partition, le tout en temps imparti et avec un nombre d'écoutes limitées. À côté d'entraînements réguliers aux différents formats sous lesquels l'exercice peut se présenter, le cours articulera divers axes de travail plus spécifiques : perfectionnement de la formation auditive (reconnaissances de timbres, relevés mélodico-rythmiques dans divers langages, modaux, tonals et atonals, relevé de modulations…), repères historiques et culturels dans une large diversité de styles, vocabulaire analytique (aussi bien pour décrire les procédés de composition que les choix d'interprétation), expression écrite et rédaction, méthodologie.

Cours optionnel, complémentaire des autres cours du département.

HISTOIRE DE LA MUSIQUE

Ateliers d'initiation à l'histoire esthétique

Ce module propose d'aborder l'histoire de la musique et des autres arts par une initiation aux enjeux et méthodes de la démarche historique, via un maniement de l'archive écrite, orale ou vidéographique.

Cet atelier s'adresse à tous les élèves et étudiants intéressés par la recherche et le contexte historique des œuvres et des pratiques musicales et artistiques d'hier à aujourd'hui.

Le détail du programme de chaque séquence sera communiqué en fin d'année scolaire pour la rentrée suivante. Chaque année, l'une des séquences est consacrée à l'étude du programme de l'option musique du bac.

L'un des objectifs de l'atelier peut être de monter une exposition ou conférence, en fonction des années.

Public concerné : Les cours sont accessibles sans limite d'âge, sans niveau minimum, et donc sans examen d'entrée.

Durée Ateliers d'histoire : séquences (qui peuvent être suivies indépendamment) de 5 à 8 semaines consécutives, à raison de 1h30 de cours hebdo.

Le module d'histoire de la musique permet de valider une partie de l'UV culture musicale du Diplôme d'Études Musicales (DEM).

MUSIQUE 1

PRATIQUES COLLECTIVES

Le CRR propose différentes pratiques collectives adaptées au niveau et à l'instrument de l'élève. Certaines se déroulent de façon hebdomadaire, d'autres s'organisent selon un calendrier spécifique. Sont proposés : des ensembles dirigés (orchestres, harmonies, chorales, ensembles de classes), des ateliers permettant une ouverture à d'autres esthétiques ou l'acquisition d'une compétence supplémentaire, ou des ensembles au projet. Elles font partie intégrante du cursus et sont prises en compte dans le cadre des passages de cycle.

Jouer dans un ensemble, un orchestre, chanter dans un chœur ou jouer en petit groupe, accompagner d'autres instrumentistes ou chanteurs, participer à un projet, découvrir des pratiques d'ouverture dans un atelier, sont autant d'occasions gratifiantes de faire de la musique. C'est une façon de valoriser le travail individuel, de trouver du plaisir dans un apprentissage exigeant, d'entretenir la motivation, et de faire l'expérience de la scène.

Au-delà de ces bénéfices, les objectifs pédagogiques sont de trois ordres :

- **Savoirs :** en abordant des répertoires et des esthétiques variés.
- **Savoir-faire spécifiques :** justesse collective, cohésion dans l'expression etc.
- **Savoir-être :** expérience de la vie en groupe (écoute mutuelle, concentration, respect, ponctualité etc.).

C'est dans ce cadre collectif que la plupart de ceux qui auront suivi une formation au Conservatoire poursuivront leur pratique, que ce soit en tant qu'amateur ou professionnel.

C'est pourquoi l'ensemble de l'équipe pédagogique du Conservatoire de Rennes y porte une attention particulière et veille, conformément aux orientations du schéma d'orientation pédagogique élaboré par les services du ministère de la Culture, à les placer au centre des apprentissages.

MUSIQUE DE CHAMBRE

Public concerne :
Élèves en 3e Cycle d'Orientation Professionnelle.

Durée : 2 ans. UV permettant l'obtention du DEM (avec l'UV instrumentale, la culture musicale et la pratique collective).

Cette pratique requiert de chaque instrumentiste des qualités de soliste tout en cherchant une expression musicale commune basée sur une compréhension de l'œuvre et l'écoute mutuelle. Les ensembles abordent le répertoire écrit spécifiquement pour ces formations, allant de la période classique à contemporaine.

Les élèves ont la possibilité de se produire sur scène dans le cadre de la saison culturelle du CRR mais également dans des festivals partenaires de la classe de Musique de chambre (Festival Polignac, les Salons du Parlement...).

MUSIQUE Voix

Le Conservatoire de Rennes développe des enseignements dans le domaine des pratiques vocales au travers de trois grandes offres : les chœurs, le chant lyrique, la direction de chœur.

CHANT CHORAL

Chœurs d'enfants (à partir de 7 ans) & chœur de jeunes

Grâce à une approche scénique et corporelle du chant, le cursus chant choral hors temps scolaire permet d'apprendre à chanter des répertoires variés et de participer à des projets réguliers. Les différents chœurs offrent un cadre adapté à chaque âge où chacun pourra s'épanouir à travers la pratique vocale collective.

Ce cursus concerne les enfants et adolescents inscrits dans les chœurs d'enfants ou dans le chœur de jeunes, chœur constituant la discipline principale, elle-même couplée à de la Formation Musicale. Par le travail de répertoires variés, ces ensembles permettent un apprentissage progressif de la pratique vocale collective, monodique puis polyphonique.

Le chœur 9/11 ans et le chœur de jeunes bénéficient de 45' de chœur « spécialisé » dans le prolongement du « grand chœur » permettant d'approfondir et élargir la palette des répertoires.

De plus, les élèves du chœur 9/11 bénéficient de cours de théâtre, inclus dans leurs cursus. Ils développent ainsi leur rapport à la scène, à la voix parlée, au groupe et peuvent réexploiter dans le chœur ces différents apprentissages.

Chœur 7/9 (CE1-CM1) :
1 h de chœur / 1 h 15 de FM

Chœur 10/11 (CM2-6e) :
1 h + 45 min de chœur /
1 h 15 de FM

Chœur de jeunes (5e et plus) :
1 h + 45 min de chœur /
1 h 15 de FM

Un cursus en temps scolaire est également accessible dès l'école primaire puis en partenariat avec la **Maîtrise de Bretagne** au collège (cf. Partenariats éducatifs p. 52). Institution rennaise depuis plus de 30 ans, la Maîtrise de Bretagne fait partie du Conservatoire par son volet pédagogique (école maîtrisienne). L'activité artistique de diffusion est prise en charge par l'association de la Maîtrise de Bretagne.

Chœur « Prolatio »

Le chœur de chambre Prolatio est constitué des élèves des classes de Chant lyrique et de Direction de chœur ainsi que de quelques chanteurs extérieurs. Il est reconnu pour la qualité et la richesse de la diversité de ses projets. De partenariats avec l'Opéra en passant par des projets avec l'Orchestre National de Bretagne, il se présente régulièrement sur les grandes scènes de la métropole. Il sait aussi mettre en œuvre des projets plus intimistes ou des échanges avec d'autres ensembles vocaux. Il porte la pratique vocale collective grâce à une participation active à la saison culturelle du Conservatoire.

Période d'admission : Courant septembre

Le contenu des répétitions varie selon les projets. Grâce à des temps de répétition hebdomadaire conséquents, un travail de fond est engagé (petits groupes, un par voix, pupitres, tutti, installation de fondamentaux techniques, apports musicologiques…) pour une bonne adéquation entre les besoins des élèves et la nature des projets.

CHANT LYRIQUE

Les objectifs généraux, les modalités d'évaluation et d'obtention des diplômes du cursus des classes de Chant lyrique sont similaires, cycle après cycle, à ceux des cursus instrumentaux. En revanche, l'âge du début des études et les vitesses d'apprentissage diffèrent.

Limites d'âge indicatives pour les débutants :
De 15 à 22 ans pour les filles et de 16 à 23 ans pour les garçons (âge au 31 décembre de l'année scolaire en cours).

1er Cycle

Durée : 2 à 3 ans

Pratique vocale :
30 min hebdomadaires (une semaine sur deux avec pianiste accompagnateur) + cours avec pianiste accompagnateur seul une semaine sur deux.

Formation Musicale :
1 h 15 à 1 h 30 hebdomadaire

Pratique collective :
elle est obligatoire durant toute la durée du cursus (Cycles 1, 2, 3 COA/ COP). L'orientation de l'élève est faite par l'équipe enseignante et la direction du Conservatoire :

- chœur mixte « Prolatio » ;
- musique de chambre vocale : répertoires de musique ancienne et musique classique à contemporaine ;
- déchiffrage chanteurs.

L'évaluation continue et la réussite aux examens de fin de cycle permettent le passage en Cycle 2.

2e Cycle

Durée : 2 à 3 ans

Pratique vocale :

- 1ère année : 30 min hebdomadaires (une semaine sur deux avec pianiste accompagnateur) + cours avec pianiste accompagnateur seul une semaine sur deux
- 2e année : 45 min hebdomadaires (une semaine sur deux avec pianiste accompagnateur) + cours avec pianiste accompagnateur seul une semaine sur deux (30 minutes)

Formation musicale :
4 ans, 1 h 30 hebdomadaire

Pratique collective :
voir Cycle 1

Le Brevet est délivré au terme du Cycle 2 lorsque l'élève a validé les trois unités de valeur (UV) suivantes : pratique vocale, formation musicale, pratique collective.

3e Cycle

Le Cycle 3 est un cycle d'orientation comprenant le Cycle d'Orientation Amateur (COA) et le Cycle d'Orientation Professionnelle (COP). L'orientation n'est pas figée à l'entrée dans le cycle 3 et l'on peut choisir de passer du COA au COP (sur concours d'entrée), dès la fin de la 1ère année de COA.

Cycle d'Orientation Amateur (COA)

Durée : 1 à 3 ans

Pratique vocale : 45 min hebdomadaires (une semaine sur deux avec pianiste accompagnateur)
+ cours avec pianiste accompagnateur seul une semaine sur deux (30 minutes)

Culture musicale :

- Formation Musicale : l'UV de Cycle 2 permet de valider l'UV de culture musicale
- Analyse, Initiation à l'écriture ou Histoire de la musique (1 an)

Pratique collective :
voir Cycle 1

Le Certificat d'Études Musicales (CEM) est délivré au terme du COA lorsque l'élève a validé les trois unités de valeur (UV) suivantes : pratique vocale, culture musicale, pratique collective.

Cycle d'Orientation Professionnelle (COP)

Durée : 2 à 3 ans

Pratique vocale :
1 h hebdomadaire (une semaine sur deux avec pianiste accompagnateur)
+ cours avec pianiste accompagnateur seul une semaine sur deux (45 minutes)

Culture musicale :

- Formation Musicale sous forme de modules (1 à 2 ans) :
- module « sens rythmique » : 1 h hebdomadaire
- module « oreille mélodique » : 1 h hebdomadaire
- module « oreille harmonique » : 1 h hebdomadaire
- Analyse (2 ans) ou Écriture (2 ans)
- Histoire de la musique (1 an)

Pratique collective :
Voir Cycle 1

Projet personnel :
Mêmes modalités que pour les disciplines instrumentales.

Le Diplôme d'Études Musicales (DEM) est délivré au terme du COP lorsque l'élève a validé les quatre unités de valeur (UV) suivantes : pratique vocale, culture musicale, pratique collective et projet personnel.

L'enseignement complet propose un travail de pédagogie, de gestique, de technique vocale, de gestion de groupe, ainsi que des disciplines de Culture musicale : analyse, déchiffrage, connaissance du répertoire. Il comprend des cours collectifs hebdomadaires ou par sessions, un suivi individuel, un travail régulier avec le chœur Prolatio et des chœurs extérieurs, une participation à des master-class, un suivi du travail des Classes à horaires aménagés et de la Maîtrise de Bretagne...

DIRECTION DE CHŒUR

Le Conservatoire propose une offre d'enseignement de la Direction de chœur dont l'objectif est de former des chefs de chœur en pratique amateur de haut niveau ou dans une optique professionnelle.

L'enseignement complet propose un travail de pédagogie, de gestique, de technique vocale, de gestion de groupe, ainsi que des disciplines de Culture musicale : analyse, déchiffrage, connaissance du répertoire. Il comprend des cours collectifs hebdomadaires ou par sessions, un suivi individuel, un travail régulier avec le chœur Prolatio et des chœurs extérieurs, avec les étudiants de classe d'accompagnement ou/et les accompagnateurs professionnels du CRR, un suivi du travail des Classes à horaires aménagés et de la Maîtrise de Bretagne…

Période d'admission : Courant septembre

1er Cycle

Durée : 1 à 3 ans
3 h 30 hebdomadaires de cours collectif + participation optionnelle au chœur Prolatio

L'enseignement a pour objectif de travailler les fondamentaux de la direction de chœur. Parmi ceux-ci, les axes principalement développés sont : travail de répétition avec le chœur, connaissance de la voix, découverte du répertoire, travail des schémas de mesures simples, départs, arrêts, indépendance des mains, notions pianistiques… et découverte de l'importance de la communication aux groupes.

2e Cycle

Suivi de l'intégralité des propositions pédagogiques du Cycle 3, appréhension des apprentissages liés à la direction de chœur (cours collectif, Prolatio, suivi des Classes à horaires aménagés, sessions de théâtre…), apprentissage avec des chœurs extérieurs.

Durée : 1 à 3 ans
3 h 30 hebdomadaires de cours collectif / individuel

Enseignements :

- Direction de chœur :
  - apprentissage avec le chœur Prolatio,
  - apprentissage avec des chœurs extérieurs,
  - prise de conscience des besoins des chœurs, du rôle du chef,
  - sensibilisation au travail avec accompagnateur,
  - master-class,
  - cours collectifs hebdomadaires,
  - développement de la personnalité artistique.
- Pratique collective

3e Cycle
Cycle d'Orientation Amateur (COA)

Durée : 1 à 3 ans
3 h 30 hebdomadaires de cours collectif / individuel

Enseignements :

- Direction de chœur :
  - apprentissage avec les Classes à horaires aménagés,
  - apprentissage avec le chœur Prolatio,
  - apprentissage avec des chœurs extérieurs,
  - acquisition progressive de gestiques complexes et techniques d'apprentissages diverses, sessions de théâtre,
  - prise de conscience des besoins des chœurs, du rôle du chef,
  - sensibilisation au travail avec accompagnateur
  - master-class,
  - cours collectifs hebdomadaires,
  - développement de la personnalité artistique.
- Formation Musicale de fin de Cycle 2
- Pratique collective

Le Certificat d'Études Musicales (CEM) est délivré au terme du COA lorsque l'élève a validé les unités de valeur (UV) suivantes : direction de chœur (contrôle continu et épreuves de fin de cursus), Formation Musicale, pratique collective et entretien avec jury (présentation orale d'un dossier portant sur la pratique de l'étudiant et le bilan de sa formation).

3e Cycle

Cycle d'Orientation Professionnelle (COP)

Durée : 2 à 4 ans
5 h hebdomadaires de cours collectif / individuel

Enseignements :

- Direction de chœur :
  - apprentissage avec les Classes à horaires aménagés,
  - apprentissage avec le chœur Prolatio,
  - apprentissage avec des chœurs extérieurs,
  - épreuve de concert,
  - acquisition de gestiques complexes et techniques d'apprentissages diverses, organisation de la répétition, communication au chœur, utilisation du clavier, gestion du groupe, exposés, sessions de théâtre, écriture vocale,
  - travail sur des paramètres préparatoires au concert (programme salle, feuille de route, gestion de groupe avant concert, présentation publique...),
  - master-class,
  - suivi individuel hebdomadaire,
  - cours collectifs hebdomadaires,
  - développement de la personnalité artistique,
  - apprentissage du travail avec un accompagnateur et/ou un chef de chant. Préparation d'œuvres accompagnées au piano avec la classe d'accompagnement et/ou les accompagnateurs du Conservatoire.
- Culture musicale :
  - Formation Musicale de fin de Cycle 3,
  - analyse (dans le cadre des cours de direction ou suivi de cours spécifiques).
- Pratique collective
- Technique vocale, harmonie au clavier

Le Diplôme d'Études Musicales (DEM) est délivré au terme du COP lorsque l'élève a validé les unités de valeur (UV) suivantes : direction de chœur (contrôle continu et épreuves de fin de cursus), culture musicale, pratique collective et soutenance d'un mémoire devant jury.

MUSIQUE

JAZZ

Pour une pratique en atelier (voir Cours hors cursus p. 35) et pour les débuts de l'apprentissage, le Conservatoire et la MJC Bréquigny s'associent comme pôle d'enseignement du jazz à Rennes. À partir du Cycle 2, le cursus se déroule au Conservatoire. Le Cycle d'Orientation Professionnelle est quant à lui construit en partenariat avec les Conservatoires du réseau Bretagne, notamment ceux de Brest et de Saint-Brieuc.

Année préparatoire « Orientation Conservatoire » à la MJC Bréquigny

Cette formation permet à des jeunes ayant déjà une pratique personnelle du jazz d'envisager un renforcement de celle-ci au travers d'un travail collectif et individuel, pratique et théorique, sur les fondamentaux du jazz.

Instruments : Piano, guitare, basse (ou contrebasse), batterie, instruments à vent (saxophones et embouchures)

Durée : 1 an

Recrutement : Sur audition en début d'année scolaire

À l'issue de cette année d'orientation, les plus motivés peuvent poursuivre, sur audition en juin, en Cycle 2 au Conservatoire.

2e et 3e Cycles

Durée : 2 à 3 ans pour chaque cycle

Recrutement : Sur audition

Limite d'âge en début de cursus : 30 ans maximum

Les Cycles 2 et 3 permettent un approfondissement des fondamentaux du jeu individuel et collectif, développent les connaissances théoriques et approfondissent la culture du jazz. L'enseignement est basé sur des cours et ateliers hebdomadaires, collectifs et individuels. Le répertoire abordé, au départ essentiellement basé sur les standards, se diversifie et se complexifie peu à peu.

Cycle d'Orientation Professionnelle (COP)

Il prépare au Diplôme d'Études Musicales (DEM). Outre l'approfondissement des notions développées en Cycle 3 (travail sur un répertoire plus exigeant, souvent contemporain, dans des esthétiques variées), ce cycle comporte la mise en œuvre d'un projet professionnel présenté dans le cadre de l'épreuve pratique du DEM. L'enseignement est dispensé sous forme de cours individuels et de pratiques collectives. Il comprend également un enseignement théorique : analyse harmonique, commentaire d'écoute, arrangement, relevé/transcription.

Durée : 2 à 3 ans (2 ans minimum)

Recrutement : Sur audition en septembre

Ce cycle propose également :

- Des sessions de pratique collective ;
- des master-class, workshops et résidences : des musiciens faisant référence sur la scène du jazz viennent faire partager leur expérience musicale, développent leurs propres concepts et finalisent un travail collectif qu'ils auront initié.

Le DEM est validé par l'obtention de l'unité de valeur (UV) correspondant à l'épreuve pratique (dont le projet professionnel) et des différentes UV théoriques.

Musiques Actuelles Amplifiées

Le Conservatoire a construit son offre dans le domaine des musiques actuelles amplifiées en lien et complémentarité avec les acteurs du territoire rennais. Un partenariat existe notamment avec l'Antipode et l'Ubu qui permet des actions pédagogiques et de diffusion communes.

2e Cycle (dans le cadre des « Arts études »)

Cycle ouvert aux élèves inscrits en section « Arts études » du lycée Bréquigny (cf. Partenariats éducatifs p. 53). L'enseignement est composé de cours et d'ateliers en pratique collective et individuelle, suivis au Conservatoire.

Durée : 3 ans

Le Brevet est délivré au terme du Cycle 2 lorsque l'élève a validé les trois unités de valeur (UV) suivantes : pratique instrumentale, formation musicale, pratique collective. Selon l'UV, l'évaluation se fait sous la forme d'un contrôle continu et/ou d'un examen terminal.

3e Cycle Préparatoire à l'Enseignement Supérieur (CPES)

Cycle préparant à l'entrée en enseignement supérieur

Durée : 2 ans

Recrutement :
Sur audition en septembre

Limite d'âge : 25 ans, post-bac

Enseignements :
La formation comprend des cours et ateliers instrumentaux et nouvelles technologies, collectifs et individuels, de la formation musicale spécialisée et des master-class ponctuelles avec des artistes et enseignants invités en lien avec le Pont Supérieur.

L'admission dans ce cycle permet d'accéder au statut d'étudiant.

Le Diplôme d'Études Musicales (DEM) peut être délivré durant le parcours en CPES lorsque l'élève a validé les unités de valeur (UV) suivantes :

- UV « instrumentale » (en groupe), en validation terminale (mini-concert de 20 min / répertoire des musiques actuelles amplifiées) ;
- UV « pratiques collectives transversales » en validation continue (présentation du projet personnel / mémoire) ;
- UV « culture musicale » en évaluation terminale et continue : formation musicale spécifique, harmonie, initiation aux techniques du son, commentaire d'écoute.

Musiques traditionnelles

Aires culturelles bretonne et celtique

La musique traditionnelle en Bretagne comme ailleurs se décompose, se recompose perpétuellement. Cette musique, liée autrefois à des fonctions sociétales précises, cohabite aujourd'hui avec de nouvelles pratiques esthétiques et de nouveaux instruments présents dans le milieu urbain sur les scènes de musiques dites « actuelles ».

Le département de Musiques traditionnelles propose aux élèves de mener un travail sur les sources de ces pratiques musicales. Ce travail, basé sur l'oralité, permet à chacun d'enrichir sa culture et son parcours personnel, par l'imprégnation des thèmes étudiés, et aide ces musiciens à devenir des acteurs de ce véritable phénomène de société qu'est le mouvement des musiques traditionnelles de Bretagne.

Cursus

La durée de chaque cycle est la même que celle du cursus instrumental (voir p. 13).

1er Cycle

Public concerné : Ce cursus est accessible dès 7 ans, sans limite d'âge, en fonction des places disponibles.

Enseignements :
Des cours de formation instrumentale (bombarde, biniou, clarinette, harpe, violon), pouvant être complétés par des ateliers de pratiques collectives. Les répertoires abordés sont principalement bretons et irlandais.

2e Cycle et 3e Cycle à Orientation Amateur (COA)

Public concerné : Ouvert aux musiciens ayant validé le cycle précédent et aux personnes extérieures sur audition à chaque rentrée scolaire.

Enseignements : La formation des Cycle 2 et Cycle 3 (COA) comprend, à des niveaux différents, des cours et ateliers instrumentaux, individuels et collectifs (musique bretonne, irlandaise, atelier chant…) et des cours de culture musicale (initiation à l'organologie, collecte, écoute, analyse, etc.).

3e Cycle

Cycle d'Orientation Professionnelle (COP)

Le Diplôme d'Études Musicales (DEM) est délivré au terme du COP et comprend des épreuves écrites de culture musicale et de pratique instrumentale, individuelle et collective ainsi q'un projet personnel.

Il valide des compétences et des expériences musicales permettant la poursuite d'une formation supérieure.

Recrutement : Sur audition à chaque rentrée scolaire

Enseignements : La formation comprend des cours et ateliers instrumentaux et vocaux, des master-class avec des artistes et pédagogues invités, des cours de culture musicale (organologie, collecte, commentaire d'écoute, analyse, etc.) et un travail de recherche.

Soutien instrumental

Cette offre est un soutien instrumental aux pratiques amateurs (bombarde, biniou, clarinette, harpe, violon), sous la forme de cours hebdomadaires permettant un travail musical autour de répertoires et techniques de jeu et une appropriation de références culturelles. Accessible sur audition en septembre, en fonction des places disponibles.

Musique ①

Musique ancienne

Instruments : Basson baroque, Clavecin, Hautbois baroque, Luth, Orgue, Théorbe, Traverso, Viole de gambe, Violon baroque.

Le département de Musique ancienne permet un apprentissage musical sur des instruments principalement utilisés pendant la Renaissance et l'époque baroque (16e-18e siècles) et redécouverts au cours du 20e siècle.

De nombreuses familles d'instruments y sont représentées (vents, bois, cordes frottées, cordes pincées, claviers et chant).

Le répertoire spécifique à la Musique ancienne a la particularité de favoriser un apprentissage musical qui concilie le travail individuel et en petit groupe, la notation musicale et la transmission orale. L'approche de ces répertoires, fondée sur des sources historiques, inclut paradoxalement une part importante d'invention et de liberté, notamment dans le pratique de l'improvisation.

Les enseignants du département de Musique ancienne ajustent leur pédagogie au profil et au projet de chaque élève, que ce soit pour un cursus complet à partir de 7 ans, d'un perfectionnement, d'une ouverture à la Musique ancienne faisant suite à un parcours sur instrument « moderne » ou d'une découverte tardive.

Le cursus instrumental se décline de la même manière que pour les autres départements du Conservatoire de Rennes (voir p. 13).

MUSIQUE ① ACCOMPAGNEMENT

UNE FACETTE DES PRATIQUES COLLECTIVES

La formation à l'accompagnement contribue à la diversité des pratiques collectives au sein du CRR. Elle offre une formation plus complète aux pianistes et instruments polyphoniques, qu'ils soient amateurs « éclairés » ou futurs professionnels en FM, piano, orgue, clavecin, chant, direction de chœur…

Elle peut constituer une discipline dominante pour de futurs accompagnateurs professionnels. Elle est parfois sollicitée en tant que « formation continue » pour des enseignants accompagnateurs déjà en poste.

Le cursus délivrant le DEM est le résultat d'une réflexion commune aux réseaux Bretagne et Pays de Loire.

Depuis 2015, en plus de la dominante habituellement proposée pour le DEM accompagnement musique (instrument et chant), est mis en œuvre un cursus spécifique DEM à dominante chorégraphique ; le CRR de Rennes est l'un des rares établissements en France à offrir ce cursus.
En tant que complément de formation (amateure ou d'une autre dominante professionnelle), elle développe l'autonomie de l'élève en lui apportant des connaissances en lecture rapide d'un texte musical, une capacité de synthèse.
Elle contribue à la découverte et à l'élargissement du répertoire (instrumental, vocal, lyrique, symphonique, chorégraphique...), des styles (Renaissance à contemporain, répertoire de chansons…).

Dans le domaine de l'accompagnement chorégraphique, elle porte l'étudiant vers la pratique de l'improvisation.
En encourageant la pratique collective, cette classe favorise le travail sur l'écoute, l'adaptation, la souplesse, l'échange humain.

Initiation

À l'intérieur du cursus de piano, une ouverture à la pratique collective

Le département Accompagnement du Conservatoire propose une initiation à l'accompagnement pour les élèves pianistes à plusieurs étapes de leur cursus de piano :

- Cycle 2 et COA : UV au choix pouvant valider une pratique collective
- COP : UV obligatoire pour obtenir le DEM de piano

Durée : 1 an à raison de 30 min à 1 h de cours hebdomadaire (individuel ou en petit collectif)

CURSUS DIPLÔMANT

À dominante accompagnement musique ou dominante accompagnement chorégraphique

Le cursus est accessible, sur audition en début d'année scolaire, aux musiciens justifiant d'un niveau de Cycle 3 en Formation Musicale et piano, clavecin ou orgue.
Pour tous les cycles, dans le cadre d'un « contrat d'apprentissage » ou d'un projet de l'action culturelle, les élèves sont amenés à travailler avec d'autres classes d'instruments ou de chant ou les chœurs du Conservatoire.

Ceci nécessite environ 1 h de présence par semaine en plus du cours principal décrit ci-après.

Cycle 1

Durée : 1 à 3 ans, à raison de 45 min à 2 h de cours hebdomadaires (individuels et en petit collectif)

Cycle 2

Durée : 1 à 3 ans, à raison de 45 min à 2 h de cours hebdomadaires (individuels et en petit collectif). Il comprend également un module facultatif d'accompagnement danse.

Cycle 3

Cycle d'Orientation Amateur (COA)

Durée : 1 à 3 ans, à raison de 1 h à 2 h 30 de cours hebdomadaires (individuels et en petit collectif), permettant l'obtention du Certificat d'Études Musicales (CEM).
Il comprend un module complémentaire au choix entre accompagnement danse, basse continue et accompagnement chanson.

Cycle 3

Cycle d'Orientation Professionnelle (COP)

Accompagnement Musique

Durée : 2 à 3 ans, à raison de 2 h à 3 h de cours hebdomadaires (individuels et en petit collectif), permettant l'obtention du Diplôme d'Études Musicales (DEM).
Il comprend quatre modules complémentaires obligatoires (accompagnement danse, basse continue, initiation à la pédagogie instrumentale et direction de chant) et un module complémentaire facultatif d'accompagnement chanson.

NOUVEAUTÉ

Cycle d'Orientation Professionnelle (COP)

Accompagnement Danse

Peut être intégré directement après audition spécifique et examen des études antérieures.

Durée : 2 à 3 ans, à raison de 2 h 30 de cours hebdomadaires (individuel ou en petit groupe), permettant l'obtention du Diplôme d'Études Musicales (DEM).

Basé sur l'improvisation et la lecture du mouvement, il comprend des interventions pendant les cours de Danse, une UV de culture chorégraphique et un cours complémentaire de Danse ou d'Accompagnement Musique.

COURS HORS CURSUS

ACCESSIBLES AUX ÉLÈVES NON-INSCRITS EN CURSUS AU CRR

L'inscription dans ces cours doit être renouvelée chaque année. Admission selon des modalités spécifiques à chaque proposition et en fonction des places disponibles, les élèves en cursus restant prioritaires.

ATELIERS

MUSIQUES ACTUELLES AMPLIFIÉES

Public concerné : Musiciens amateurs sur audition

Cet atelier permet de consolider les bases communes à toutes les musiques actuelles amplifiées. L'élève apprend à trouver son rôle au sein d'un groupe (pratique de l'improvisation et des relevés) et à concilier une approche ludique, créative et exigeante.

Responsable : Cédrick Alexandre

JAZZ - NIVEAU 1 (MULTI-INSTRUMENTS)

Public concerné : Musiciens amateurs sur audition

Cet atelier, organisé à la MJC Bréquigny en partenariat avec le Conservatoire, s'adresse à des musiciens souhaitant découvrir l'esthétique du jazz par la pratique collective autour des thèmes (standards, blues) les plus abordables du répertoire.
Il leur est proposé un travail d'interprétation, l'acquisition des phrasés spécifiques à cette musique, ainsi qu'une initiation à l'improvisation.

Responsable : Bertrand Fouquet

JAZZ - NIVEAU 2 (MULTI-INSTRUMENTS)

Public concerné : Musiciens amateurs ayant une pratique préalable du jazz (expérience de cette musique par le jeu collectif, la culture et la connaissance du répertoire), sur audition.

Cet atelier de pratique collective assuré au Conservatoire s'adresse à des musiciens souhaitant développer leurs compétences en interprétation et improvisation sur des arrangements de standards, de blues, de thèmes jazz « fusion ».

Responsable : Erwan Boivent

MUSIQUE BRETONNE (MULTI-INSTRUMENTS)

Public concerné : Musiciens amateurs sur audition

Le point de départ de la pratique se fait à partir de pièces musicales issues du collectage, pour travailler sur des matériaux bruts afin de faire une mise en place instrumentale basée sur l'écoute de chacun. L'apprentissage se fait par le chant et la danse, et une sensibilisation au contexte d'élaboration de cette culture musicale est abordée via différents supports (vidéos, films, archives diverses). Il comprend également une initiation à l'ethnomusicologie.

Responsable : Mikaël Jouanno

CHANT TRADITIONNEL

Public concerné : Ouvert à toutes et tous dans la limite des places disponibles

Cet atelier collectif permet de découvrir et de pratiquer le répertoire de chant collecté

en Haute-Bretagne. Complaintes, chants à danser à l'unisson, à répondre ou gavottage sont au programme de ce cours ouvert à tous et basé principalement sur l'écoute de sources (collectages) de Bretagne mais aussi largement ouvert sur l'Europe de l'Ouest.

Responsable : Emmanuelle Bouthillier

MUSIQUES TRADITIONNELLES CORDES

Public concerné : Instruments à cordes frottées. Accessible en cursus (2e cycle) et hors cursus (après entretien).

Par une approche essentiellement orale, gestuelle et sensitive, l'atelier propose une exploration des répertoires, une découverte de techniques inhabituelles, et la mise à mal de quelques idées reçues. C'est aussi et surtout le plaisir du jeu collectif, de la recherche de cette énergie partagée liée aux musiques de danse, au premier rang desquelles on trouvera bien sûr, les musiques de Bretagne.

Responsable : Yvon Rouget

MUSIQUE IRLANDAISE (MULTI-INSTRUMENTS)

Public concerné : Tous instruments (sauf instruments à embouchure ou à anche). Accessible en cursus (2e cycle) et hors cursus (après entretien).

L'atelier propose une immersion dans la musique irlandaise, au travers de la diversité de son répertoire, de ses techniques spécifiques, et du partage du swing et de l'énergie des « sessions ».

Responsable : Yvon Rouget

INVENTION ET CRÉATION COLLECTIVE : MUSIQUE-DANSE-THÉÂTRES

Public concerné : Musiciens, danseurs et comédiens de niveau Cycle 3 des conservatoires ou équivalent. Élèves en cursus (COA et COP).

Réunion d'information et séance de découverte programmée en septembre

Explorer, partager des expériences de création interdisciplinaire. L'accent pédagogique sera mis sur l'écoute et la coopération, dans le but de s'inscrire dans des cheminements créatifs donnant lieu à des petites formes artistiques expérimentales en s'appuyant sur les propositions des uns et des autres.

- Écouter et improviser pour stimuler l'invention et la recherche.
- Mobiliser le corps comme ancrage dans les activités.
- Matériaux sonores, corporels et textuels proposés par les élèves.
- Échanges afin d'exprimer et construire son analyse de la situation artistique.

Il n'est pas nécessaire d'avoir déjà pratiqué l'improvisation.

Responsables : Hervé Le Bitter, Sarah Mirante

MUSIQUES ÉLECTRO / ACOUSTIQUES IMPROVISÉES

Public concerné : Musiciens au niveau instrumental de milieu de Cycle 2 des conservatoires ou équivalent

Cet atelier « musiques improvisées » se place dans une démarche d'invention et d'exploration sonore. Il a pour but de permettre à des élèves / musiciens d'étendre leur pratique musicale en associant pratique acoustique et transformation sonore. Le musicien apprend à se situer et à jouer instantanément en réponse à des propositions sonores et musicales pour improviser des musiques collectivement. Il découvre également l'augmentation de son instrument par le traitement sonore et les outils informatiques associés. Cette démarche fait une large place à l'écoute ainsi qu'à la relation aux autres musiciens. Cet atelier d'1 h hebdomadaire est accessible à tout instrument.

Responsable : Hervé Le Bitter / Luc Larmor

CLASSE DOLCE MUSIQUE & HANDICAP

Public concerné : Dans le cadre de la Classe Dolce, enfants et adolescents en situation de handicap bénéficieront de cours de piano hebdomadaires.

Durée hebdomadaire : 30 min.

Responsable : Karine Mauvillain

MIXITÉ MUSIQUE, DANSE ET HANDICAP

Public concerné : Ces ateliers mensuels sont à destination des élèves musiciens, danseurs et comédiens du CRR âgés de 13 ans et plus.

Ils permettent, à travers la danse et tout en pratiquant leur art, de rencontrer des adolescents en situation de handicap. Dans le cadre du projet « Corps-Accords » soutenu par la Fondation de France, cet atelier fait l'objet d'un partenariat entre le Conservatoire, l'institut médico-éducatif Le Triskell de Bruz et la compagnie de danse Dana. Inscrit dans une démarche de mixité, cet atelier favorise une pratique transversale en danse et musique qui vise à développer et valoriser le potentiel créatif de chaque participant. L'organisation est prévue sur la base de 5 ateliers de 2 h et de 2 concerts.

Responsable : Karine Mauvillain

GRANDS ENSEMBLES DIRIGÉS

CHANT CHORAL

Nouveau : Tarif attractif au quotient familial

Le premier instrument, c'est la voix ! Quoi de mieux qu'une pratique collective vocale pour découvrir les joies partagées de faire de la musique ensemble ? Deux chœurs d'enfants et le chœur de jeunes accueillent tous ceux qui souhaitent chanter à raison d'une séance d'une heure par semaine.

Public concerné :
Chœur 7/9 ans (CE1-CM1) : 1 h
Choeur 10/11 ans (CM2-6e) : 1 h
Choeur de jeunes (5e et plus) : 1 h
Sans audition d'entrée.

Par le travail de répertoires variés, ces ensembles permettent un apprentissage progressif de la pratique vocale collective, monodique puis polyphonique. Il est possible d'intensifier sa pratique en choisissant d'intégrer le cursus chant choral qui comprend en plus de la séance d'une heure, un cours de Formation Musicale et ce dès 7 ans (voir p. 22)

Responsable : Mathilde Vincent

CHŒUR FEMININ DE LA MAÎTRISE DE BRETAGNE

Public concerné : Lycéennes et étudiantes ayant suivi un parcours maîtrisien au collège (celui de la Maîtrise de Bretagne ou un autre) ou ayant reçu une formation musicale permettant d'être autonome vocalement et musicalement (Classe à Horaires Aménagés instrumentale, cursus traditionnel vocal et/ou instrumental...)

Ce chœur à voix égales aborde un large répertoire (classique, jazz, moderne…) et s'associe régulièrement au chœur d'hommes pour travailler à voix mixtes. La mise en situation en public régulière est au cœur du projet, pour des prestations a capella ou accompagnées. Les partenariats avec des artistes professionnels, ensembles vocaux ou orchestres sont recherchés, que ce soit pour les concerts ou en enregistrement.

Répétitions : Le jeudi soir de 18 h 30 à 20 h 30

Recrutement : Sur audition en septembre pour les lycéennes n'ayant pas suivi le cursus au collège.

Responsable : Maud Hamon-Loisance

LE CHŒUR D'HOMMES DE LA MAÎTRISE DE BRETAGNE

Public concerné : Lycéens, étudiants et adultes (anciens maîtrisiens ou ayant une expérience vocale et musicale significative)

Il a pour vocation de promouvoir le répertoire composé pour cet effectif et de s'associer aux collégiens et au chœur féminin de la Maîtrise pour des projets à voix mixtes. Il est constitué de lycéens, étudiants et adultes ayant un niveau vocal et musical suffisant pour être autonome dans le travail. Ce chœur aborde un large répertoire (Renaissance, classique, moderne, jazz…) et se produit régulièrement en public pour des prestations a capella ou accompagnées.

Répétitions : Le jeudi soir de 18 h 30 à 20 h 30

Recrutement : Sur audition en septembre

Responsable : Maud Hamon-Loisance

CHŒUR PROLATIO

Public concerné : Chanteurs sur audition en septembre (voir p. 23)

Répétitions : Lundi de 18 h à 20 h : tout le groupe
Jeudi de 15 h à 16 h : petits ensembles selon les projets (musique ancienne, répétition par pupitre…)

Responsable : Manuel Simonnet

ORCHESTRE SYMPHONIQUE

Public concerné : Musiciens ayant au minimum un niveau de Cycle 3 de conservatoire ou école de musique. Sur audition

Responsable : Gonzalo Bustos

D'autres ensembles dirigés (Symphonissimo, orchestres d'harmonie, etc.) peuvent intégrer des musiciens ne suivant pas leur cursus au CRR, et ce en fonction des places disponibles. Se renseigner en début d'année scolaire.

SOUTIEN À LA PRATIQUE AMATEUR

Public concerné : Tout musicien amateur non débutant

Cette offre permet aux musiciens amateurs de bénéficier de cours dont l'organisation s'adapte à leur projet.

CULTURE & CRÉATION MUSICALE

FORMATION MUSICALE

Public concerné : La Formation Musicale peut être suivie en tant que discipline unique pour certains élèves (étudiants en musicologie ou dans le cadre d'un projet professionnel ou amateurs).

Responsable : Alexandre Rubin

INITIATION À L'ÉCRITURE

Public concerné : Élèves ayant validé un Cycle 1 de Formation Musicale

Cet atelier donne un aperçu varié de l'écriture et de la composition, dans le but de réaliser durant l'année trois compositions (un contrepoint vocal, une harmonisation instrumentale et une musique illustrant un court-métrage).

Responsable : David Lamaze

ATELIER DE COMPOSITION

Public concerné : Musiciens ayant au minimum un 3e cycle de Formation Musicale et un 2e cycle d'Écriture validés, sur dossier.

Au programme : Écriture et entretien, introduction aux outils de MAO, éléments d'Analyse, d'organologie, d'orchestration et initiation à la musique électronique et mixte.

Responsable : Gonzalo Bustos

ANALYSE

Public concerné : Les cours sont accessibles, sans limite d'âge, sans niveau minimum, et donc sans examen d'entrée. Il est toutefois vivement conseillé de savoir manier certains outils de lecture et de compréhension harmonique, tels qu'ils sont inscrits au programme des modules de Cycle 3 de Formation Musicale.

L'Analyse est une discipline complémentaire à la formation du musicien, dont l'objectif est de développer la compréhension des styles et des compositeurs, à travers leurs œuvres et leur langage (architecture, thématique, dramaturgie, orchestration), en fonction de leur contexte socio-historique et organologique.

Responsable : Romain Pangaud

HISTOIRE DE LA MUSIQUE : INITIATION À L'HISTOIRE ESTHÉTIQUE

Public concerné : tout public

Ce module propose d'aborder l'histoire de la musique et des autres arts par une initiation aux enjeux et méthodes de la démarche historique, via un maniement de l'archive écrite, orale ou vidéographique.
Cet atelier s'adresse à tous les élèves et étudiants intéressés par la recherche et le contexte historique des œuvres et des pratiques musicales et artistiques d'hier à aujourd'hui.
Le détail du programme de chaque séquence sera communiqué en fin d'année scolaire pour la rentrée suivante. Chaque année, l'une des séquences est consacrée à l'étude du programme de l'option musique du bac

Responsable : Romain Pangaud

NOUVEAU CULTURE ET PRATIQUE SONORES

Public concerné : Musiciens de cycle 2, ouvert également au cycle 3. Atelier hors cursus. Effectif limité à 6 élèves.

Ce nouvel atelier aura pour but d'ouvrir la pratique artistique au phénomène sonore dans un sens large. Avec l'utilisation de l'instrument et de technologies numériques comme outils d'exploration et de traitement du son, l'atelier proposera une approche dynamique et créative avec à la clé un projet collectif de création sonore.

Responsable : Alexandre Rubin

DIRECTION D'ORCHESTRE

Public concerné : Musiciens ayant au minimum un niveau de Cycle 3 (Formation Musicale et instrument) sur dossier entretien.

Cet atelier est proposé comme complément d'étude à celles et ceux qui souhaitent s'initier à la direction d'orchestre. Au programme : technique fondamentale du chef d'orchestre, communication orale et visuelle, étude du langage corporel, éléments d'analyse, d'organologie et d'orchestration.

Responsable : Gonzalo Bustos

STAGES PONCTUELS

MUSIQUE DE CHAMBRE ATELIER PRATIQUES AMATEURS

Public concerné : Musiciens amateurs

Le Conservatoire propose de soutenir la pratique des musiciens amateurs de la région en organisant des rencontres avec des artistes-enseignants.
Les rencontres se font sous la forme de stage à la journée (25 €/musicien amateur). Les dates et encadrants sont communiqués en début d'année scolaire.

Responsable : Laurent Le Flécher

D'autres propositions de stages ponctuels à la journée peuvent être programmés en cours d'année.

DANSE

Deux disciplines chorégraphiques sont proposées : la danse classique et la danse contemporaine.

La formation du danseur est globale et mène de front apprentissage technique, ateliers d'improvisation et de composition chorégraphique, initiation à la Symbolisation du Mouvement Dansé, étude des liens musique/danse, formation musicale et culture chorégraphique générale.

L'enseignement conjugue la transmission d'une histoire et d'un patrimoine avec la vitalité et le renouvellement de courants émergents.

La pratique scénique est développée de manière progressive au fur et à mesure du cursus de l'élève par le biais de présentations de travaux, spectacles et échanges chorégraphiques, organisés pour certains en partenariat avec les structures culturelles de la Ville de Rennes (CCNRB, Le Triangle…).

Le Conservatoire est inscrit dans un réseau de collaboration entre établissements d'enseignement public de la danse, tant au niveau départemental qu'au niveau régional. Ce travail en réseau se traduit par l'organisation de stages ou de projets communs ponctuels.

La découverte d'autres champs chorégraphiques est régulièrement proposée durant le cursus de l'élève grâce notamment à des interventions de danseurs/chorégraphes invités.

Pour permettre une évolution sensible et stimulante de l'élève, cet apprentissage est basé sur une pratique régulière et intensive (2 à 4 cours hebdomadaires au minimum). Les cours sont collectifs et mettent donc en avant la notion de « groupe », inhérente à la pratique de la danse, où une certaine homogénéité doit nécessairement exister pour que chaque individu puisse y trouver sa place. La présence à l'ensemble des cours proposés pour un niveau donné est donc obligatoire.

ÉVEIL - INITIATION

Les enfants âgés de 4 à 7 ans ont la possibilité de débuter leur formation en danse dans différentes structures associatives rennaises. Parmi celles-ci, l'association Mouvances (02 99 59 58 05) ou le Triangle-Cité de la danse (02 99 22 27 27).

Année passerelle en Danse classique

Ce parcours non-diplômant en danse classique dure un an, renouvelable 1 fois, à raison de 2 cours hebdomadaires d'1 h 30. Il s'adresse à des jeunes de 11 à 13 ans issus du milieu associatif, motivés qui souhaitent consolider les fondamentaux de la discipline, avec une approche de la pratique scénique, en vue d'une candidature en Cycle 2 du cursus chorégraphique.

Prérequis :
Au moins un an de pratique de la danse classique.

CURSUS DES ÉTUDES CHORÉGRAPHIQUES

L'enseignement est construit par phases graduées regroupées en cycles. Ces phases sont couplées pour former des groupes d'élèves, modulés à chaque rentrée scolaire en fonction des effectifs et des profils individuels. Une fois défini, le groupe est suivi par 1 ou 2 enseignants en danse, en étroite collaboration avec les musiciens-accompagnateurs. Chaque cycle a pour objectif l'acquisition de compétences précises qui sont évaluées tout au long du parcours. L'évaluation, réalisée par l'équipe pédagogique, est continue à l'intérieur du cycle. Le passage d'un cycle à l'autre se fait sur la base du contrôle continu et d'un examen public devant un jury extérieur.

Cycle 1

4 phases : 1 C1 - 1 C2 - 1 C3 - 1 C4
en 4 ans (+ ou – 1 an)

4 à 6 h hebdomadaires

Cycle 2

4 phases : 2 C1 - 2 C2 - 2 C3 - 2 C4
en 4 ans (+ ou – 1 an)

3 à 9 h hebdomadaires
(si poursuite des 2 disciplines)

Cycle 3

Orientation Amateur *

1ère phase : COA1

5 à 5 h 30 hebdomadaires
(selon orientation choisie)

▼ ▼

Cycle 3

Orientation Amateur *

2e phase : COA2
en 1 ou 2 ans

5 à 7 h hebdomadaires

◀▶

Cycle 3

Orientation Professionnelle **

2 phases : COP1 - COP2
en 2 ou 3 ans

8 h hebdomadaires + 45 h annuelles

* Obtention possible de l'UV technique du Certificat d'Études Chorégraphiques (CEC)
** Obtention possible du Diplôme d'Études Chorégraphiques (DEC)

NB : Les volumes horaires indiqués sont les objectifs de l'établissement.
Ils peuvent toutefois légèrement varier d'une année sur l'autre en fonction des contraintes (effectifs des groupes et disponibilité des locaux).

Limites d'âge indicatives
(âge au 31 décembre de l'année scolaire en cours) :
Cycle 1 : minimum 8 ans
Cycle 2 : à partir de 11 ans
Cycle 3 : à partir de 14 ans
Cycle 3 Orientation Professionnelle : maximum 25 ans

Cycle 1

Accessible aux élèves scolarisés en primaire, dans la limite des places disponibles.

Durée : 3 à 5 ans

Organisation pédagogique :
Les élèves sont répartis en 3 groupes (A, B, C) correspondant à des étapes dans l'apprentissage des compétences.

Le suivi conjoint des deux disciplines chorégraphiques (classique et contemporaine) est obligatoire pour les groupes A (découverte) et B (approfondissement). Au moment d'accéder au groupe C (maîtrise), une orientation peut être envisagée en concertation entre l'équipe pédagogique, l'élève et ses parents, selon les trois possibilités suivantes :

- poursuite d'une seule des deux disciplines en cursus diplômant : 2 cours hebdomadaires ;
- poursuite des deux disciplines, l'une en tant que dominante en cursus diplômant (avec passage de l'examen de fin de cycle devant un jury extérieur), l'autre en tant que pratique complémentaire non- diplômante (avec validation du parcours devant jury interne) : 4 cours hebdomadaires ;
- poursuite des deux disciplines en cursus diplômant : 4 cours hebdomadaires.

Volume horaire hebdomadaire :
cf. tableau p. 44

Cycle 2

Durée : 3 à 5 ans

Organisation pédagogique :
Les élèves sont répartis en 3 groupes de niveaux mixtes.

À l'entrée en Cycle 2, l'orientation est confirmée ou modifiée, relevant à ce niveau d'un choix de l'élève entre 3 possibilités :

- choix d'une dominante exclusive en cursus diplômant (spécialisation dans l'une des deux disciplines proposées) : 2 cours hebdomadaires + 1 cours hebdomadaire de pointes en danse classique ;
- choix d'une dominante en cursus diplômant et poursuite de la seconde discipline en pratique complémentaire non-diplômante : 3 ou 4 cours hebdomadaires selon la dominante ;
- poursuite des deux disciplines en cursus diplômant : 5 cours hebdomadaires.

À partir du niveau 2C3, le choix d'une dominante est conseillé en raison du volume horaire des enseignements proposés.

Volume horaire hebdomadaire :
cf. tableau p. 44

Attention : En danse classique, la pratique des pointes nécessite certaines prédispositions morphologiques (stabilité de la cheville et cambrure du pied) pour écarter tout risque traumatique. En l'absence de ces prédispositions, l'élève poursuit son cursus sur demi-pointes et est dispensé du cours de pointes.

Cycle 3

Cycle d'Orientation Amateur (COA)

Choix d'une dominante obligatoire.

Durée : 2 à 3 ans

Organisation pédagogique :

- Danse classique : 1 groupe commun avec le COP
- Danse contemporaine : 1 groupe spécifique COA

Volume horaire hebdomadaire :
(cf. Tableau p. 44)

Obtention possible de l'UV technique du Certificat d'Études Chorégraphiques (CEC) au terme du COA.

Cycle d'Orientation Professionnelle (COP)

L'entrée en COP est possible après une année minimum en COA.

Durée : 2 à 3 ans

Organisation pédagogique :

- Danse classique : 1 groupe commun avec le COA, à l'exception d'un atelier spécifique
- Danse contemporaine : 1 groupe spécifique COP

Volume horaire hebdomadaire :
(cf. Tableau p. 44)

+ UV musique ou anatomie-physiologie : 30 h annuelles

+ UV culture chorégraphique : 15 h annuelles

Obtention possible du Diplôme d'Études Chorégraphiques (DEC) au terme du COP lorsque l'élève a validé les quatre unités de valeur (UV) suivantes : technique, anatomie-physiologie, musique et culture chorégraphique.

Année Post-DEC

Sur la base d'un projet de formation précis, notifié dans une lettre de motivation et validé par un entretien avec l'équipe pédagogique et de direction, l'étudiant participe aux cours et aux projets destinés au COP et élabore un projet chorégraphique personnel en autonomie, soutenu par un tutorat des enseignants de sa discipline.

Entraînement régulier du danseur (ERD)

Cette offre est réservée aux étudiants du CRR ayant terminé un cursus diplômant – post-CEC ou post-DEC – souhaitant continuer à bénéficier d'un entraînement.

Ils sont accueillis dans les cours des cursus COA ou COP pour 1 ou 2 cours hebdomadaires, à l'exception de la période de répétitions des projets chorégraphiques et des examens , c'est-à-dire de fin septembre jusqu'aux vacances d'hiver.

L'ERD est accessible pendant 1 an, renouvelable 1 fois.

(cf. Tarif « Ateliers » p. 57).

Volume horaire hebdomadaire du Cycle 1 :

	Classique	Contemporain	
1C1	2 x 1 h	2 x 1 h	4 cours / 4 h
1C2			
1C3	2 x 1 h 30	2 x 1 h 30	4 cours / 6 h
1C4			

Volume horaire hebdomadaire du Cycle 2 :

	Classique		Contemporain	
2C1	2 x 1 h 30 + 1 x 1 h pointes	3 cours / 4 h	2 x 1 h 30	2 cours / 3 h
2C2				
2C3	3 x 1 h 30	3 cours / 4 h 30	3 x 1 h 30	3 cours / 4 h 30
2C4				

Volume horaire hebdomadaire des cours complémentaires :
1 à 2 x 1 h 30, selon la décision prise en concertation entre l'élève et l'équipe pédagogique au début de l'année.

Volume horaire hebdomadaire du Cycle d'Orientation Amateur :

	Classique		Contemporain	
COA1	1 x 1 h 30 + 2 x 2 h	3 cours / 5 h 30 *	2 x 1 h 30 + 1 x 2 h	3 cours / 5 h *
COA2				

* Un 4e cours facultatif est proposé aux élèves qui ambitionnent une entrée en Cycle à Orientation Professionnelle.

Volume horaire hebdomadaire du Cycle à Orientation professionnelle :

	Classique		Contemporain	
COP1	2 x 1 h 30 + 2 x 2 h	4 cours / 7 h	4 x 2 h	4 cours / 8 h
COP2				

+ UV Musique ou Anatomie-Physiologie :
30 h annuelles, réparties entre 12 et 15 dates.

+ UV Culture Chorégraphique :
15 h annuelles, réparties sur 5 dates.

THÉÂTRE ③

CURSUS DES ÉTUDES THÉÂTRALES

Le département Théâtre du Conservatoire propose un enseignement artistique qui met en avant la formation de l'acteur et la pratique du plateau. En accord avec le Schéma d'Orientation Pédagogique Théâtre, la formation « ne préjuge pas de l'avenir des élèves : spectateurs avertis, artistes amateurs, candidats à l'aventure professionnelle, sans privilégier aucune de ces hypothèses ». Les études sont organisées selon un cursus de cycles qui proposent des phases d'apprentissage pour une durée totale de 4 à 6 ans.

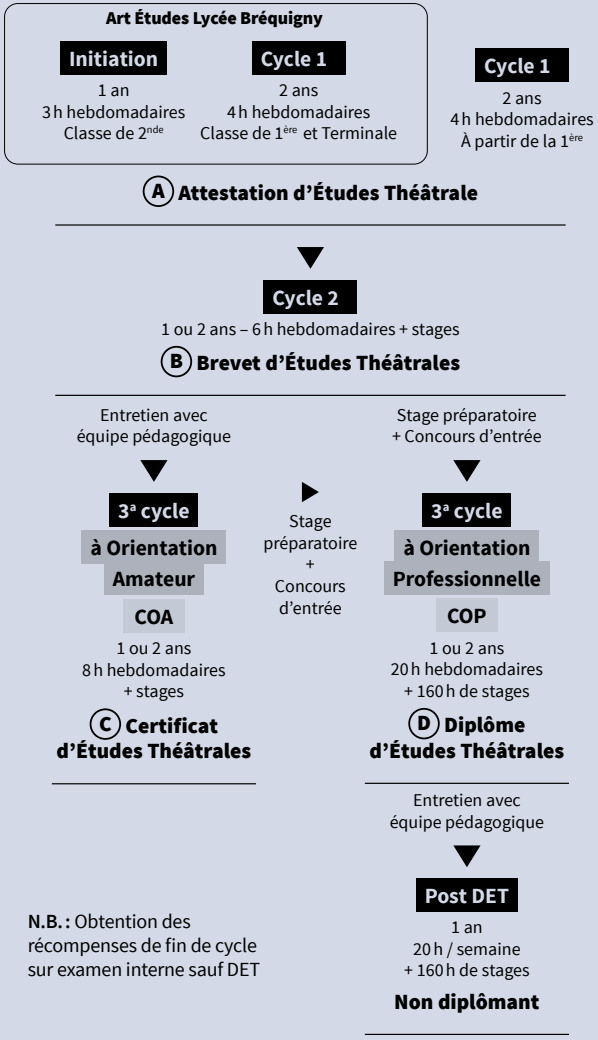

Initiation

L'initiation Théâtre est réservée exclusivement aux élèves inscrits en 2de, section « Arts études », au lycée Bréquigny (cf. Partenariats éducatifs p. 53).

Seconde Arts Études

Cette classe d'initiation est une transition entre l'atelier théâtre à vocation essentiellement ludique et les premiers questionnements artistiques ; cette classe prépare à l'entrée en cycle 1 du Conservatoire en Arts Études.

Durée : 1 an / 3 h hebdomadaires

Recrutement : En classe de troisième pour une entrée en seconde au lycée Bréquigny.

Cycle 1

Cycle de détermination

Ce cycle est réalisé dans le cadre d'une convention entre la MJC La Paillette et le Conservatoire.

Durée : 1 à 2 ans / 3 h hebdomadaires + 1 h annualisée sous forme d'un stage de 5 jours / 4 h hebdo Cycle 1 Arts Etudes

Contenu :
Le Cycle 1 a pour objectif la découverte d'outils et de méthodes propres à l'art de l'acteur à partir d'une pratique en collectif. Il propose une exploration des fondamentaux du jeu théâtral (corps, voix, espace, écoute), des textes par la lecture, une approche de la dramaturgie et du travail d'interprétation par le dépassement des représentations convenues. Tout au long de l'année, une attention particulière est portée au parcours de chacun et à sa place dans un groupe de travail.

Recrutement : En classe de 1ère ou terminale (ou âge correspondant), à l'issue d'une audition en septembre. Le Cycle 1 accueille environ 15 élèves.

Évaluation : Un suivi individuel se fait sous la forme d'entretiens semestriels enseignant/élève et donne lieu à une évaluation de la progression dans l'apprentissage. À l'issue du cycle 1, une évaluation détermine la poursuite des études en Cycle 2 en fonction des places disponibles et les élèves obtiennent une attestation de fin de cycle 1. Ceux qui l'obtiennent avec mention sont invités à passer directement en cycle 2 sans passer l'audition.

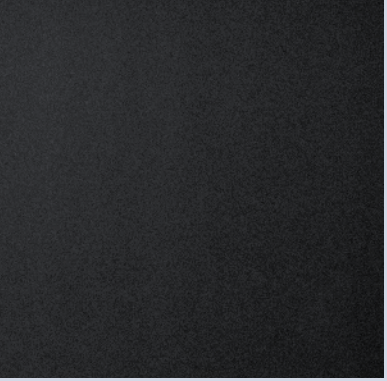

Cycle 2

L'enseignement des bases

Ce cycle est réalisé dans le cadre d'un partenariat avec la MJC La Paillette et l'ADEC, Maison du Théâtre Amateur.

Durée : 1 à 2 ans / 6 h hebdomadaires + 18 h de stages

Contenu :
Le cycle 2 est un enseignement qui aide l'élève à comprendre et penser les outils de l'acteur. Il s'organise autour de 4 enjeux principaux :

- Acquérir une disponibilité corporelle et vocale au jeu théâtral en travaillant les notions de mouvement, d'espace, de présence, de voix, de souffle, d'intention, de langue…
- Explorer le jeu théâtral par l'improvisation et le travail sur le répertoire en travaillant les notions de situation, d'écoute, de proposition, d'adresse, d'engagement, de lâcher-prise, d'interprétation…
- Acquérir les bases d'une culture théâtrale par une approche des écritures dramatiques et de l'analyse dramaturgique ainsi que par une pratique régulière de spectateur.
- Approcher des processus de création au travers de lectures mises en espace et de petites formes.

Recrutement : À l'issue d'un concours en septembre (post-bac ou + de 18 ans) comprenant un entretien individuel avec l'équipe pédagogique, une audition et un stage. Le Cycle 2 accueille environ 15 élèves.

Évaluation : Le suivi individuel se fait sous la forme d'une évaluation continue.
À l'issue du cycle 2, les élèves peuvent obtenir un brevet d'études théâtrales, formuler une demande d'entrée en Cycle 3 qui sera validée ou non par l'équipe pédagogique ou se présenter au concours du Cycle d'Orientation Professionnelle.

Cycle 3

Cycle d'Orientation Amateur

L'approfondissement des acquis

Ce cycle est réalisé dans le cadre d'un partenariat avec la MJC La Paillette et l'ADEC, Maison du Théâtre Amateur.

Durée :
1 ou 2 ans / 6 h hebdomadaires + 1 h hebdomadaire de chant + un atelier annuel avec les COP (en 2e année) + 30 h de stage + 66 h de stage intercycle + rencontres régulières avec des artistes.

Contenu :
Le Cycle 3 propose d'approfondir les acquis du Cycle 2 en permettant à l'élève d'affirmer une autonomie dans le travail et la démarche artistique. Ce cycle s'organise autour de 4 enjeux principaux :

- Poursuivre et renforcer l'entraînement corporel et vocal, notamment avec un cours de chant hebdomadaire et des propositions de pratiques corporelles au Conservatoire.
- Renforcer les outils de l'interprète : mise en jeu avec les textes du répertoire, travail sur l'imaginaire, la présence en scène…
- Élargir la culture théâtrale : approche de

la scénographie, des formes théâtrales et des courants esthétiques lors de projets personnels, de sorties au spectacle ou rencontres avec des artistes.

Approfondir la notion de processus de création par la réalisation de projets personnels accompagnés par l'équipe pédagogique et la participation à des projets d'action culturelle.

Recrutement :
L'entrée dans ce cycle est réservée en priorité à des candidats ayant effectué une année de Cycle 2 du Conservatoire de Rennes. À l'issue des concours d'entrée en Cycle 2 ou COP, l'équipe pédagogique peut faire la proposition aux candidats d'entrer en Cycle 3. Le Cycle 3 accueille environ 14 élèves.

Évaluation :
Le suivi individuel se fait sous la forme d'une évaluation continue. Le Cycle 3 est validé à la fin d'une première ou deuxième année par le Certificat d'Études Théâtrales où l'élève présente un projet personnel devant un jury. Ce jury, en tenant compte de l'évaluation continue, décide de la délivrance du Certificat d'Études Théâtrales (CET). À l'issue d'une année de Cycle 3, l'élève peut se présenter au concours du Cycle d'Orientation Professionnelle.

Cycle d'Orientation Professionnelle (COP)

Cycle préparant à l'entrée en enseignement supérieur du théâtre.

Durée :
2 ans / 20 h hebdomadaires + 160 h de stages annuels avec des artistes intervenants + des rencontres régulières avec des artistes (une inscription en année de perfectionnement peut être demandée par un candidat titulaire d'un DET).

Contenu :
Le COP propose une formation approfondie à l'art de l'acteur, une ouverture aux esthétiques théâtrales, des temps de restitutions publiques ainsi qu'une préparation aux écoles supérieures de théâtre. Il s'adresse aux personnes qui ont acquis une certaine autonomie de travail artistique et manifestent un désir de professionnalisation. Ce cycle s'organise autour de modules d'enseignements :

- Des cours hebdomadaires de jeu, travail scénique et interprétation (16 h hebdomadaires) renforçant les outils de l'interprète à travers le training, l'improvisation, le travail de scènes et l'exploration du répertoire.
- Des cours réguliers sur le corps et mouvement ainsi que de chant et de technique vocale avec des enseignants qualifiés (total de 3 h hebdomadaires) visant à renforcer des aspects techniques et à élargir le langage de l'acteur.
- Des cours d'histoire du théâtre (total de 1 h hebdomadaire) apportant des repères culturels, esthétiques et dramaturgiques.
- Des stages en immersion avec des artistes engagés dans la création contemporaine (actrices et acteurs, metteurs en scène…) rythment l'année pédagogique. Ils ont pour objectif de confronter les élèves à une diversité de langages artistiques

et de paroles d'artistes professionnels.

- Une préparation aux concours des écoles de théâtre avec l'équipe pédagogique.
- Une incitation au travail de création à travers des commandes de travaux en autonomie, une participation à la vie théâtrale et culturelle de la ville et du territoire lors de restitutions ou de projets pluridisciplinaires en partenariats avec des théâtres, des lieux culturels, des festivals...

Ce cycle associe des partenaires comme le Théâtre National de Bretagne, l'Université de Rennes 2 (Département Arts du spectacle)…

Recrutement :
À l'issue d'un concours en septembre (post-bac ou + de 18 ans) comprenant un entretien individuel avec l'équipe pédagogique, un stage et une audition devant un jury. Ce concours est ouvert à des candidats ayant suivi une formation en Conservatoire à Rennes ou ailleurs et, sur dossier, à des candidats provenant d'autres types de formations. Le COP accueille environ 12 élèves.

Évaluation :
Le suivi individuel se fait sous la forme d'une évaluation continue. Le passage en seconde année a lieu sur la base de l'évaluation continue. À la fin de la 2e année, l'élève passe son Diplôme d'Études Théâtrales (DET) devant un jury : il présente des scènes dirigées du répertoire classique et contemporain ainsi qu'un projet de création personnel. L'évaluation continue compte pour moitié dans la décision du jury pour la délivrance du DET.

Année Post-DET

Durée :
1 an maximum /
20 h hebdomadaires
+ 160 h de stages annuels avec des artistes intervenants
+ des rencontres régulières avec des artistes

Les candidats titulaires du DET peuvent solliciter leur inscription en post-DET suite à un entretien avec le professeur référent.

PARTENARIATS ÉDUCATIFS

MUSIQUE À L'ÉCOLE

Depuis sa création en septembre 2000, ce département poursuit son développement en cohérence avec le projet éducatif rennais. Les musiciens intervenants, artistes pédagogues, qui le composent ont des parcours musicaux très différents et complémentaires, allant du jazz à la musique classique, en passant par les musiques de tradition orale. En collaboration avec les enseignants et les professionnels encadrants, ils mènent des projets musicaux, transversaux et interdisciplinaires, et créent des passerelles avec les départements artistiques du Conservatoire.

Ils interviennent principalement dans les écoles élémentaires de la Ville de Rennes sur le temps scolaire du CP au CM2, mais aussi dans le cadre d'ateliers périscolaires et hors temps scolaire (ateliers de découverte thématiques à destination d'enfants et d'adolescents dans les crèches de la Ville, des établissements hospitaliers, centres sociaux et culturels…).

Objectifs et contenus :
Il s'agit d'aborder des musiques et esthétiques variées à travers différentes activités collectives :

- vocales (jeux vocaux, explorations vocales et imitations, maîtrise de la voix, interprétation…) ;
- auditives (écoutes actives : découverte de musiques variées, de styles, de compositeurs…) ;
- instrumentales (découverte instrumentale, de factures et de timbres, jeux instrumentaux, geste musical, exploration de modes de jeux…) ;
- corporelles (utilisation du corps comme instrument, comme outil de compréhension musicale, possibilités de perception et d'expression…) ;
- création (vivre une démarche artistique et de création, développer l'imaginaire…).

Partenariats culturels et artistiques :
Les projets s'enrichissent régulièrement de partenariats avec des classes du Conservatoire et d'autres acteurs culturels et artistiques : intégration du projet dans une programmation, rencontre d'artistes, sorties culturelles…

LES CLASSES ORCHESTRE

Depuis 2009, le Conservatoire propose dans 3 écoles élémentaires du quartier du Blosne (Volga, Torigné et Guillevic) un apprentissage musical à des enfants du CE2 au CM2. En 2020-21, ce sont plus de 200 enfants de 9 classes qui sont concernés par ce dispositif qui a pu s'étendre grâce au soutien de la Fondation Carasso. En partenariat avec l'Éducation Nationale, ce projet innovant poursuit des objectifs pédagogiques et artistiques ambitieux et est porteur de valeurs humaines en pleine adéquation avec les orientations de notre établissement et le projet éducatif rennais.

Issus des effectifs de CE1 des écoles concernées, les élèves des classes orchestre bénéficient chaque semaine, sur temps scolaire, de trois heures d'enseignement musical. Au programme : orchestre, apprentissage d'un instrument en petit collectif et éveil à la culture musicale. Trompette, cor, trombone, tuba, accordéon, clarinette, flûte traversière, percussions, saxophone, contrebasse, les instruments proposés sont nombreux et variés. Chaque enfant bénéficie du prêt gratuit d'un instrument pour, au-delà du temps d'activité à l'école, pouvoir en jouer aussi à la maison.

Avec l'entrée dans le nouveau bâtiment sur le quartier du Blosne, ce sont de nouvelles perspectives d'occupation des espaces qui se sont ouvertes, grâce à des espaces plus adaptés tant pour dispenser les cours d'instrument que pour profiter de possibilités de diffusion dans un lieu particulièrement performant, l'Auditorium Cesaria Evora, permettant ainsi une amélioration des conditions de travail des élèves au quotidien.

L'année scolaire est ponctuée de concerts en public au cours desquels les élèves font l'expérience de la scène tant en intérieur que lors de déambulations en plein air ! Source de motivation et de fierté, les enfants sont ainsi les ambassadeurs de leur école, de leur quartier, grâce à la musique.

Sens de la responsabilité, travail sur la concentration, développement d'une expression artistique personnelle font partie des objectifs poursuivis par l'équipe enseignante, objectifs au service de la réussite scolaire des élèves. Constituée des professeurs des écoles et des enseignants instrumentistes et musiciens intervenants du Conservatoire, cette équipe allie des compétences complémentaires.

En fin de CM2, les enfants peuvent soit valoriser ce qu'ils ont appris au sein d'une nouvelle activité, en autonomie ou au sein d'une structure tierce, soit poursuivre leur apprentissage instrumental au Conservatoire lorsqu'ils en éprouvent le désir.

CLASSES À HORAIRES AMÉNAGÉS

En partenariat avec l'Éducation nationale, la Ville de Rennes, via le Conservatoire, propose des cours d'enseignement artistique spécialisé dans le cadre de Classes à horaires aménagés pour des élèves du CE1 à la 3e. Ce dispositif, ouvert en priorité aux élèves de l'académie de Rennes, permet à des enfants motivés de mener des études musicales, chorégraphiques ou théâtrales, et un enseignement général dans les meilleures conditions possibles.

VOIX

CHANT CHORAL

Primaire

Il s'agit d'un enseignement de pratique vocale destiné aux enfants du CE1 au CM2. Entre 3 h 15 à 4 h 45 hebdomadaires de cours de chant choral et de Formation Musicale sont dispensées au Conservatoire.

LA MAÎTRISE DE BRETAGNE

Collège

La Maîtrise permet de poursuivre une pratique du chant choral de haut niveau au collège Anne de Bretagne. Des cours hebdomadaires, comprenant la pratique du chant choral, la technique vocale, la culture musicale et l'initiation à la scène, sont dispensés au Conservatoire. Une importante activité de diffusion nécessaire à la formation du chanteur est mise en place sous la responsabilité de l'association Maîtrise de Bretagne. Elle peut se dérouler sur les week-ends ou pendant les vacances scolaires et nécessite un investissement soutenu.

Pour cette formation, il est également possible de bénéficier d'un aménagement d'horaires au collège Assomption dont l'inscription est soumise aux frais de scolarité de Cycle 1.

INSTRUMENTS

Primaire et collège

Suivant les dispositifs, l'enseignement est destiné à des enfants débutants et/ ou ayant déjà quelques années de pratique. Le cursus Classes à Horaires Aménagés Musique (CHAM) est constitué d'un apprentissage instrumental (comprenant la formation avec accompagnateur pour les instruments monodiques) et de cours de Formation Musicale. L'ensemble des cours d'enseignement artistique est organisé sur le temps scolaire à l'exception de la pratique collective en grand ensemble.

DANSE

La Classe à Horaires Aménagés Danse (CHAD) offre à des élèves motivés par les activités chorégraphiques la possibilité de recevoir, en complément de leur formation générale scolaire, un enseignement spécifique en danse sans visée diplômante. Destinée aux débutants, cette classe permet de bénéficier d'enseignements artistiques renforcés sans dépassement horaire dans le cadre de la réglementation en vigueur. Elle favorise un réel épanouissement, en associant réussite scolaire et plaisir de la pratique artistique. L'entrée en CHAD implique un engagement de la 6e à la 3e.

THÉÂTRE

La Classe à Horaires Aménagés Théâtre (CHAT) offre aux élèves de la 6e à la 3e du collège Rosa Parks la possibilité de recevoir un enseignement dans le domaine du théâtre, au sein de leur formation scolaire générale et dans des conditions leur garantissant les meilleures chances de réussite. Elle est ouverte aux élèves motivés par une pratique théâtrale collective et montrant une capacité d'écoute et d'intégration dans un groupe. Par une approche ludique et sensible, à travers des jeux d'improvisation et des textes du répertoire classique à contemporain, le programme vise le développement de l'imaginaire et le renforcement de la capacité d'expression, de la sensibilité artistique et du sens critique des élèves. En complément de cette pratique théâtrale, les élèves bénéficient d'un cours hebdomadaire de Chant choral ou d'un atelier chorégraphique (selon les années) et de Culture théâtrale.

Les conditions d'admission en Classe à horaires aménagés Musique, Danse et Théâtre font l'objet de modalités particulières définies annuellement et publiées sous forme de plaquettes spécifiques et disponibles sur le site Internet du Conservatoire.

ARTS ÉTUDES

La section « Arts études », proposée prioritairement aux lycéens domiciliés en région Bretagne, leur permet de mener à la fois des études musicales, chorégraphiques ou théâtrales et un enseignement général (préparation du baccalauréat général ou technologique STMG). Le lycée Bréquigny, établissement scolaire de rattachement qui dispose d'un internat, organise un aménagement des horaires d'enseignement général sans en réduire le volume hebdomadaire.

MUSIQUE ET DANSE

Niveau artistique minimum requis : milieu de Cycle 2

THÉÂTRE

Niveau artistique minimum requis : débutant

Les élèves de seconde, section « Arts études », peuvent suivre le cycle initiation du Conservatoire. C'est un temps de transition entre une pratique ludique et les premiers questionnements artistiques. Par des exercices, des improvisations, un travail de groupe et l'expérimentation d'extraits de pièces, on y découvre les outils propres au jeu d'acteur. Ce cycle sensibilise aux questions fondamentales de la scène : le corps, la voix, le rythme, l'écoute, la conscience de l'espace. Il sera aussi demandé aux élèves un travail personnel : lectures, apprentissage de textes... Les élèves intègrent le Cycle 1 en 1ère, dès leur 2e année d'Arts études.

Les conditions d'admission pour la section « Arts études » font l'objet de modalités particulières définies annuellement et publiées sous forme d'une plaquette spécifique et disponible sur le site Internet du Conservatoire.

BIENVENUE AU CONSERVATOIRE DE RENNES

INFOS PRATIQUES

SITE CENTRE-VILLE - 26, RUE HOCHE

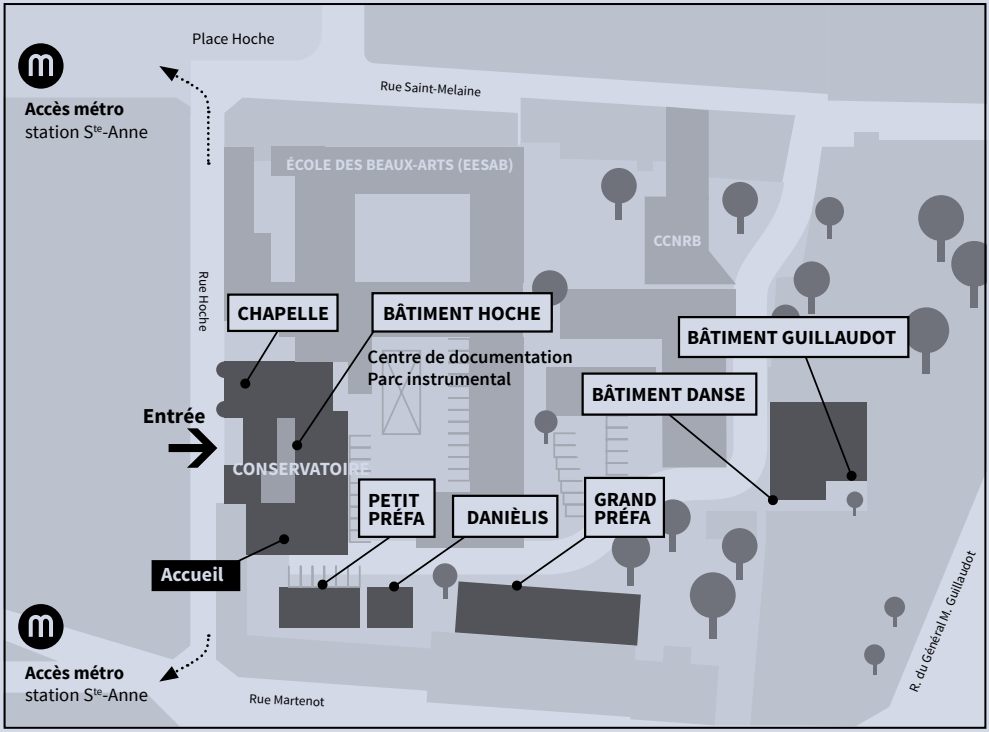

D'UN SITE À L'AUTRE

Ⓜ 20 MIN.

TOUTES LES 3 MINUTES
LIGNE A

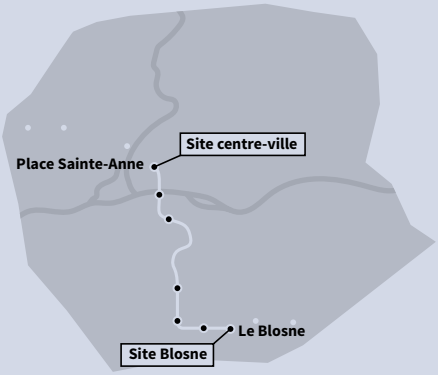

SITE BLOSNE - PLACE JEAN NORMAND

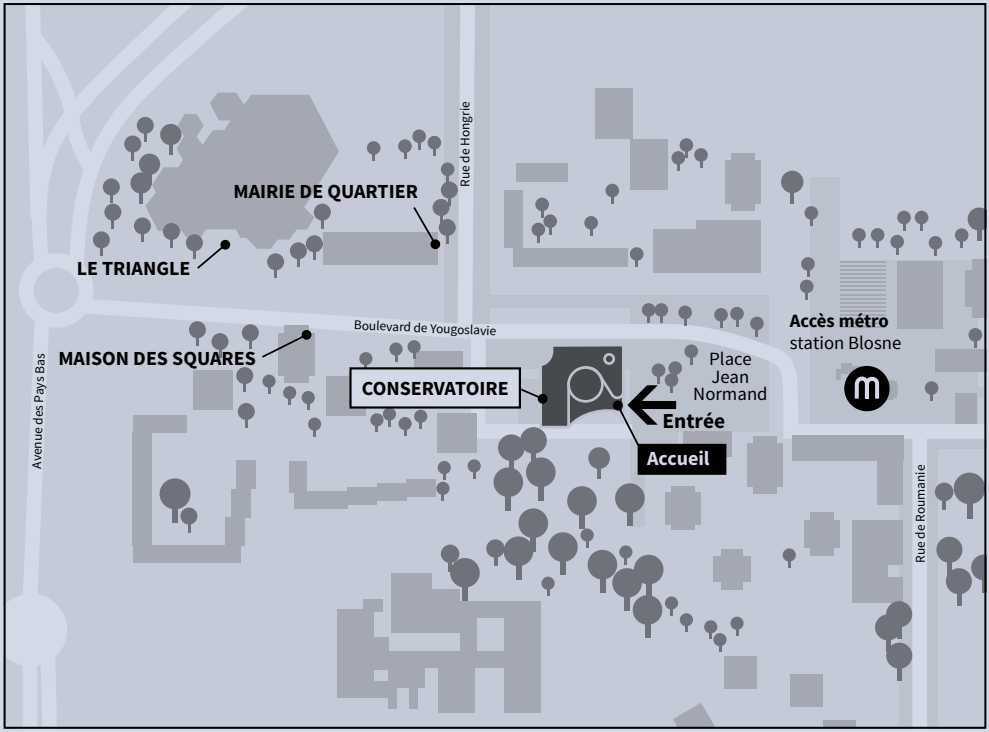

Conditions d'admission

Les dates d'inscription des nouveaux élèves font l'objet d'une publicité locale, par voie d'affichage au Conservatoire et sur le site Internet de l'établissement. L'admission est effectuée en fonction des places disponibles. Les candidatures en cursus sont prioritaires sur les demandes correspondant aux offres hors cursus.

En classe instrumentale :

- Pour les élèves débutants (offre découverte et instruments) : possibilité d'émettre trois vœux avec un ordre de préférence. Le choix se fera en fonction de l'ordre d'arrivée et de l'âge des enfants, la prise en compte de ce critère rendant possible la constitution de groupes favorisant la réussite des apprentissages de chaque enfant.
- L'éveil musical et corporel s'adressant à des enfants de 6 ans, un seul choix est possible.
- Pour tout nouvel élève non débutant présentant une pratique inférieure à 8 ans, l'admission a lieu sur auditions en juin.

En classe de Chant lyrique, Accompagnement, Jazz, Musiques traditionnelles, MAA, Écriture, Direction de chœur :
Pour tout nouvel élève débutant ou non débutant, l'admission a lieu sur auditions en septembre.

En classe de chant :
Pour tout nouvel élève débutant ou non débutant, l'admission a lieu sur auditions en septembre.

En classe de danse :
L'admission se déroule en septembre en deux phases : des tests de pré-sélection suivis d'un stage qui se termine par une audition finale.

En classe de théâtre :
Selon le niveau souhaité, l'admission est prononcée en septembre suite à un entretien, un stage et une audition finale.

En ateliers non diplômants :
voir p. 35 à 39

Tarifs

Frais de dossier

Le montant des frais de dossier est fixé annuellement par le conseil municipal de la Ville de Rennes. Ces frais sont attachés à la candidature de l'élève pour une première inscription au Conservatoire et pour toute sa scolarité : horaires traditionnels, horaires aménagés ou aménagement d'horaires.
Ne sont facturés que les frais de dossier des élèves admis.
Pour l'année scolaire 2022/2023, ils sont fixés à 34 € (sous réserve d'approbation par le conseil municipal). Sont exonérés des frais de dossier, les élèves des T1 et T2 à T4 se présentant dans un dispositif en horaires aménagés (CHAM/CHAD/CHAT).

Frais de scolarité (voir tableau ci-contre)

Ils constituent la contrepartie financière forfaitaire annuelle au coût de la formation des élèves. Ces frais sont à régler en totalité pour toute l'année scolaire commencée. Les tarifs, fixés chaque année par le conseil municipal, sont établis en fonction du quotient familial. Ils s'appliquent à tous les usagers, quel que soit le nombre d'enfants d'une même famille inscrits au Conservatoire et quel que soit leur lieu de résidence.

Les dossiers de tarification, permettant le calcul des frais de scolarité, sont à retourner à la Scolarité.

Mise à disposition d'instruments

En fonction des disponibilités, des instruments peuvent annuellement être mis à disposition des élèves contre une redevance fondée sur le quotient familial, dont le montant est fixé annuellement par le conseil municipal.

Un contrat de mise à disposition est établi et le bénéficiaire doit obligatoirement souscrire au préalable une police d'assurance.

La mise à disposition est limitée à trois ans et elle est prioritairement réservée aux élèves débutants et aux familles dont le quotient familial se situe dans les tranches les plus basses.

Par ailleurs, un local est mis à disposition des élèves du Conservatoire souhaitant déposer leur instrument. Cependant, les instruments restent sous l'entière responsabilité de leurs propriétaires.

Modalités de paiement

Le paiement des frais de scolarité peut être effectué de deux manières :

- En une fois : à réception de la facture courant novembre de l'année scolaire en cours, par chèque, chèques vacances ou espèces. Possibilité de prendre en compte l'aide financière Sortir pour les bénéficiaires du dispositif (à partir du Cycle 2 et uniquement pour les frais de scolarité), les demandes sont à transmettre impérativement avant les vacances de la Toussaint.
- En trois fois : par prélèvement automatique en décembre, janvier et février de l'année scolaire en cours (sous réserve de la signature d'un mandat de prélèvement SEPA fourni dans les délais prescrits).

Tranches tarifaires du quotient familial	Les études diplômantes							Les études non diplômantes				Mise à disposition d'instruments
	Cursus complet				Dominante supplémentaire	UV complémentaire						
	Tarif A Cycle 1*	Tarif B Cycle 2**	Tarif C Cycle 3 Amateur (COA)	Tarif D COP Post DEM DEC DET	Tarif E Tous niveaux	Tarif F		Tarif G Éveil musical	Tarif H Ateliers	Tarif I Soutien instrumental (instrument + prat. Collective)	Tarif J Grands ensembles dirigés hors cursus (cycle 2 et 3)	
T 1	29 €	190 €	244 €	256 €	275 €	50 % du tarif appliqué pour un cursus complet		22 €	195 €	286 €	148 €	35 €
T 2 à T 4	90 €	253 €	310 €	330 €				60 €				45 €
T 5 à T 7	152 €	311 €	374 €	405 €				94 €				61 €
T 8	213 €	350 €	423 €	489 €				131 €				75 €
T 9 à T 12	371 €	519 €	603 €	667 €				223 €				87 €
T 13 et +	506 €	597 €	762 €	861 €				309 €				119 €

Frais de dossier	34 €	**Stage Musique de chambre**	50 €	**Autres stages à la journée**	25 €
Redevance utilisation studio de travail	55 €				

* cycle: chant chorale sans formation musicale ou formation musicale seule= 50% du tarif A
** cycle court non diplômant en musique (voir conditions) réservé aux élèves déjà inscrits=70% du tarif B

Sous réserve de l'approbation par le Conseil municipal

L'ÉQUIPE DU CONSERVATOIRE

DIRECTION

Directrice : Hélène Sanglier

Directeur adjoint :
en cours de recrutement

Responsable Administratif et Financier :
Maria Richardot

Responsable du Pôle Relation Usagers :
Laura Aubursin

Responsable CHAM, Arts études, Cycle I et Initiation musique :
Laurence Détang

Assistante de direction :
Marie Leroy

ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE

CULTURE MUSICALE

Formation Musicale (FM) :
Philippe Bourgault, Rachel Courtillon, Marianne Djaoui, Mikel Iraola Aizpuru, Romain Pangaud, Claire Quenet, Alexandre Rubin

Écriture : David Lamaze

Analyse et Histoire de la musique : Romain Pangaud

CORDES

Alto : Carole Foucher-Bézie

Contrebasse :
Olivier Léturgie

Violon : Nadine Bodiguel, Carine Delclaud, Valeria Ivanova-Alerini, Christine Thibon, Maurizio Villette

Violoncelle : Alain Brunier, Corinne Lacour

VENTS

Bois

Basson : Ricardo Rapoport
Clarinette : Hervé Delporte, Véronique Pacenza
Flûte traversière : Frédérique Gruszecki, Myriam Smorenburg
Hautbois :
en cours de recrutement
Saxophone : Ronan Baudry

Cuivres

Cor : Benjamin Arnoux, Cyril Normand, Nicolas Pringault, Didier Velty
Trombone : Jean-Christophe Beaudon (référent dispositifs quartier du Blosne), Guillaume Gouilloux
Trompette/cornet : Gaëtan Manchon, Florien Varmenot
Tuba/saxhorn/euphonium : Tom Caudelle

INSTRUMENTS POLYPHONIQUES

Accordéon :
Philippe Coquemont

Guitare : Hervé Merlin, Jean-Luc Tamby

Harpe : Christelle Uccelli

Percussions :
Arnault Malgat, Sébastien Taillard

Piano : Pascale Batellier, Melaine Dalibert, Sandrine Florenty, Ludivine Jan, Alexandre Léger, Karine Mauvillain, Agnès Postec, Héléna Riols, Nadine Tremblay

VOIX

Chant lyrique :
Ingrid Perruche, Norma Lopez

Direction de chœur :
Manuel Simonnet, Mathilde Vincent

Maîtrise de Bretagne :
Maud Hamon-Loisance, Eun-Hye Kim-Song, Eléonore Le Lamer, Mathilde Vincent

CHAM « Voix » :
Mathilde Vincent

Ensembles vocaux :
Manuel Simonnet, Mathilde Vincent

Formation scénique :
Sarah Mirante-Petit

ACCOMPAGNEMENT

Enseignement de l'accompagnement au piano : Luce Marliac (enseignante référente), Coralie Karpus

UV complémentaires :
Élisa Bellanger (chef de chant), Luce Marliac (pédagogie instrument), Pascal Dubreuil (basse continue), Anne-Claire Galland (accompagnement danse), Mickaël Vigneron (accompagnement chanson)

Accompagnatrices chant et instrument :
Élisa Bellanger, Anne Golhen, Coralie Karpus, Eun Hye Kim Song , Luce Marliac, Ayako Pillon

MUSIQUE ANCIENNE

Basson baroque :
Ricardo Rapoport

Chant : Ingrid Perruche

Clavecin et basse continue :
Pascal Dubreuil, Claude Meneux-Poizat

Hautbois baroque :
en cours de recrutement

Luth : Jean-Luc Tamby

Musique de chambre ancienne : Pascal Dubreuil, Delphine Leroy, Ricardo Rapoport

Orgue : Damien Simon

Théorbe : Hervé Merlin

Violon baroque :
Nadine Bodiguel

Traverso : Delphine Leroy

Viole de gambe :
Delphine Le Gall

MUSIQUES ACTUELLES

Musiques actuelles amplifiées (MAA)

Basse électrique, contrebasse et coordination :
Cédrick Alexandre
Clavier : Édouard Leys
Guitare électrique :
Erwan Boivent
Batterie : Stéphane Stanger

Technique vocale :
Hildegarde Pollierer
Musique assistée par ordinateur (MAO) :
Erwan Boivent

Formation musicale spécifique : David Milleman
Ateliers : Cédrick Alexandre

Jazz

Piano, cours théoriques, ateliers et coordination :
Yannick Lestra
Guitare et cours théoriques : Erwan Boivent
Contrebasse :
Cérick Alexandre
Vents : Jacques Ravenel
Batterie : Stéphane Stanger
Voix : Hildegarde Pollierer
Ensembles : Erwan Boivent, Yannick Lestra, Stéphane Stanger, Jacques Ravenel
Ateliers : Jacques Ravenel, Bertrand Fouquet, Yannick Lestra, Erwan Boivent

Musiques traditionnelles, aires culturelles bretonne et celtique

Bombarde et biniou :
Mikaël Jouanno
Culture musicale analyse :
Emmanuelle Bouthillier, Mikaël Jouanno, Yvon Rouget
Chant et danse :
Emmanuelle Bouthillier
Harpe celtique :
Christelle Uccelli
Violon : Yvon Rouget
Ateliers :
Emmanuelle Bouthillier, Mikaël Jouanno, Yvon Rouget

PRATIQUES COLLECTIVES INSTRUMENTALES CLASSIQUES ET CONTEMPORAINES

Musique de chambre :
Ronan Baudry, Laurent Le Flécher, Hervé Merlin, Ricardo Rapoport

Grands ensembles :
en cours de recrutement (2 ensembles à cordes cycle I et début cycle II), Gaëtan Manchon (Symphonissimo) Gaëtan Manchon (orchestres d'harmonie Cycle II), Gonzalo Bustos (orchestre symphonique Cycle III)

Direction d'orchestre :
Gonzalo Bustos

Cours accessibles hors cursus et ateliers :
voir p. 35 à 39

MUSIQUE À L'ÉCOLE

Responsable :
Clémentine Fragnaud

Musiciens intervenants :
Sanela Balic-Buisson, Marie Baudoin, Anne Berry, Yann Bonnec, Camille Boudon, Mikel Iraola Aizpuru, Hervé Le Bitter, Mélanie Louvel

DANSE

Coordination :
Anne-Claire Galland et Florence Tissier-Baule

Danse classique :
Nathalie Dalzon Kirsher, Éric Guermah, Gaëlle Lassalle

Danse contemporaine :
Florence Casanave, Florence Tissier-Baule

Accompagnateurs :
Anne-Claire Galland (enseignante référente), Élisa Bellanger (piano), Thomas Lefort (piano), Gildas Lefaix (percussions), Arnault Malgat (percussions), Éric Richard (piano)

THÉÂTRE

Enseignants :
Sarah Mirante-Petit, Sylvain Ottavy, Anne de Queiroz (coordination)

Chargé de projet culturel :
Éric Houguet

ÉQUIPE ADMINISTRATIVE

PÔLE RELATION USAGERS

Responsable :
Laura Aubursin

Référents des parcours pédagogiques :
Matthieu Cozanet, Dominique Dervillé, Virginie Loyer, Nathalie Ney, Laurence Sénéchal

Personnel d'accueil :
Véronique Danna, Isabelle Jegou, Thomas Le Corre, Christelle Long, Catherine Lopez, Stéphanie Roulic, Hélène Saloux

ACTION CULTURELLE

Responsable :
Nicolas Letellier
Assistante administrative :
Catherine O'Mahony
Responsable régie technique : Nicolas Goujon
Assistant régie technique :
Cédric Foustel
Sécurité et bâtiments :
Zakaria Barhdadi
Régie technique :
Sébastien Langlois, Nicolas Pillet
Éducation artistique et culturelle / médiation culturelle :
Clémentine Fragnaud

COMMUNICATION

Responsable :
Suzanne Lenoble
Assistante : Alexandra Blin

CENTRE DE DOCUMENTATION

Responsable :
Nicolas Guérin
Assistants :
Marie-Pierre Bras, Franck Lefeuvre, Brigitte Ollivier

PARC INSTRUMENTAL

Gestionnaire :
Franck Lefeuvre
Assistante :
en cours de recrutement

RESSOURCES HUMAINES

Chargée de Ressources Humaines : en cours de recrutement

COMPTABILITÉ FACTURATION - ACHAT

Référente : Rojin Yildirim

musique
danse
théâtre

CONSERVATOIRE
DE RENNES

Contact

Site centre-ville :
26, rue Hoche 35000 Rennes

Site Blosne :
Place Jean Normand 35000 Rennes

Pôle relation usagers :
Accueil : 02 23 62 22 50
Scolarité : 02 23 62 22 55
M : crr-scolarite@ville-rennes.fr

Action culturelle : 02 23 62 22 50
Médiation culturelle : 02 23 62 22 68

Horaires d'ouverture des bâtiments

En période scolaire :
Lundi 13 h 30 - 20 h 30
Mardi, mercredi & jeudi 8 h 15 - 20 h 30
Samedi 9 h - 17 h

Nocturnes (jusqu'à 22 h) :
Site Hoche : mardi & jeudi
Site Blosne : lundi & mercredi

C'est aussi une
Saison culturelle

Retrouvez nos rendez-vous réguliers sur :

www.conservatoire-rennes.fr

@CRR_Rennes

fondation daniel & nina carasso
sous l'égide de la Fondation de France

académie Rennes
Éducation nationale

Culture

Région Bretagne

Ille & Vilaine
LE DÉPARTEMENT

rennes.fr
VIVRE EN INTELLIGENCE

musique
danse
théâtre

CONSERVATOIRE
DE RENNES

Contact

Site centre-ville :
26, rue Hoche 35000 Rennes

Site Blosne :
Place Jean Normand 35000 Rennes

Pôle relation usagers :
Accueil : 02 23 62 22 50
Scolarité : 02 23 62 22 55
M : crr-scolarite@ville-rennes.fr

Action culturelle : 02 23 62 22 50
Médiation culturelle : 02 23 62 22 68

Horaires d'ouverture des bâtiments

En période scolaire :
Lundi 13 h 30 - 20 h 30
Mardi, mercredi & jeudi 8 h 15 - 20 h 30
Samedi 9 h - 17 h

Nocturnes (jusqu'à 22 h) :
Site Hoche : mardi & jeudi
Site Blosne : lundi & mercredi

SAISON CULTURELLE

Croisement des disciplines, diffusion des projets artistiques, apprentissage de la scène : avec près de 170 représentations par an et suivie par 24 000 spectateurs, la saison culturelle du Conservatoire est un atout important du projet d'établissement.

musique
danse
théâtre

CONSERVATOIRE
DE RENNES

Contact

Site centre-ville :
26, rue Hoche 35000 Rennes

Site Blosne :
Place Jean Normand 35000 Rennes

Pôle relation usagers :
Accueil : 02 23 62 22 50
Scolarité : 02 23 62 22 55
M : crr-scolarite@ville-rennes.fr

Action culturelle : 02 23 62 22 50
Médiation culturelle : 02 23 62 22 68

Horaires d'ouverture des bâtiments

En période scolaire :
Lundi 13 h 30 - 20 h 30
Mardi, mercredi & jeudi 8 h 15 - 20 h 30
Samedi 9 h - 17 h

Nocturnes (jusqu'à 22 h) :
Site Hoche : mardi & jeudi
Site Blosne : lundi & mercredi

LE CONSERVATOIRE EN CHIFFRES

1 800 élèves

Intervention auprès de 3 500 écoliers rennais

Une saison culturelle riche de 170 représentations par an

12 Départements pédagogiques

+ de 40 disciplines enseignées

musique
danse
théâtre

CONSERVATOIRE
DE RENNES

Contact

Site centre-ville :
26, rue Hoche 35000 Rennes

Site Blosne :
Place Jean Normand 35000 Rennes

Pôle relation usagers :
Accueil : 02 23 62 22 50
Scolarité : 02 23 62 22 55
M : crr-scolarite@ville-rennes.fr

Action culturelle : 02 23 62 22 50
Médiation culturelle : 02 23 62 22 68

Horaires d'ouverture des bâtiments

En période scolaire :
Lundi 13 h 30 - 20 h 30
Mardi, mercredi & jeudi 8 h 15 - 20 h 30
Samedi 9 h - 17 h

Nocturnes (jusqu'à 22 h) :
Site Hoche : mardi & jeudi
Site Blosne : lundi & mercredi

musique
danse
théâtre

CONSERVATOIRE
DE RENNES

Contact

Site centre-ville :
26, rue Hoche 35000 Rennes

Site Blosne :
Place Jean Normand 35000 Rennes

Pôle relation usagers :
Accueil : 02 23 62 22 50
Scolarité : 02 23 62 22 55
M : crr-scolarite@ville-rennes.fr

Action culturelle : 02 23 62 22 50
Médiation culturelle : 02 23 62 22 68

Horaires d'ouverture des bâtiments

En période scolaire :
Lundi 13 h 30 - 20 h 30
Mardi, mercredi & jeudi 8 h 15 - 20 h 30
Samedi 9 h - 17 h

Nocturnes (jusqu'à 22 h) :
Site Hoche : mardi & jeudi
Site Blosne : lundi & mercredi

Retrouvez l'actualité du Conservatoire de Rennes et la saison culturelle sur :

WWW.CONSERVATOIRE-RENNES.FR

Suivez notre activité sur les réseaux sociaux :
facebook.com/ConservatoiredeRennes @CRR_Rennes

fondation
daniel & nina carasso
sous l'égide de la Fondation de France

Culture

Région
BRETAGNE

Ille & Vilaine
LE DÉPARTEMENT

rennes.fr
VIVRE EN INTELLIGENCE